

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MME LOUISE BOUCHER, présidente
 M.MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 47

Séance tenue le 13 janvier 2003, à 19 h 30
Sous-sol de l'église Sainte-Anastasie
174, rue Béthany
Lachute (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE :	1
MME HÉLÈNE BRASSARD :	4
M. MICHEL BOISCLAIR :	7
MME BRIGITTE BÉRUBÉ :	10
Reprise de l'audience	15
INTERVENANTS :	
MME NICOLE PRINCE :	15
M. MARIO PLANTE :	26
MME CAROLE DESROCHERS :	40
M. STÉPHANE JOUBERT :	51
Reprise de l'audience	62
M. MATHIEU BRUNET :	63
M. ALEX CHAGNON :	69
M. RONALD BRIÈRE :	79
M. LUC LAFORTUNE :	89
M. MARCEL POIRIER :	98

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette 26ième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je m'appelle Louise Boucher et je préside cette Commission d'enquête et d'audiences publiques, et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Alors, nous poursuivons, ce soir, à Lachute, la deuxième étape de la consultation publique, ce qui est convenu d'appeler la première partie de l'audience publique. C'est l'occasion qui vous est donnée d'adresser des questions à la Commission afin de compléter l'information reçue lors des séances thématiques que nous avons tenues du 22 octobre au 13 novembre dernier ou de compléter l'information reçue dans les documents déposés ou tout simplement parce que vous avez des questions en regard de la production porcine et que vous souhaitez avoir certaines réponses.

20 Ce n'est donc pas le moment qui vous est offert d'exprimer votre opinion, c'est le moment de poser des questions. Alors, ça va peut-être un peu vous agacer à certains moments où vous vous laisserez emporter par vos émotions ou par vos impressions, mais je vais essayer de vous ramener à l'objectif de la soirée, qui est de poser des questions.

25 Alors, on continue cette première partie jusqu'au 6 février prochain et c'est à Sainte-Marie que cette première partie d'audiences publiques se terminera.

30 Lors d'une seconde partie d'audiences publiques, la Commission entendra l'opinion des citoyens et j'annoncerai, probablement d'ici la fin de cette semaine, toute l'information relative aux modalités, dates et lieux de cette seconde partie d'audiences publiques.

35 Durant la soirée et les séances de demain, nous aurons avec nous des personnes ressources, qui ont été invitées par la Commission, et que je vais vous présenter dès maintenant, et qui agiront à titre, donc, de personnes ressources afin de répondre à vos questions. Je leur demanderais donc de, une fois que je les aurai nommées, de présenter les personnes qui les accompagnent.

40 Alors, nous avons, sur notre droite, monsieur Denis Sanfaçon, qui est le porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Bonsoir monsieur Sanfaçon et bon retour avec nous.

M. DENIS SANFAÇON :

45 Bonsoir, madame la Présidente, j'espère ne pas avoir précipité mon retour, dans la hâte

de vous revoir.

LA PRÉSIDENTE :

50 Vous êtes accompagné?

M. DENIS SANFAÇON :

55 Je suis accompagné de monsieur Michel Boisclair, directeur adjoint de la région ici, Hélène Brassard, Michel Ouellette, Raymonde Fortin, Pascale Cantin, Robert Filion et Alain Laperle. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

60 Alors, bonsoir messieurs dames. De la Financière agricole, monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

65 Bonsoir, madame. Je suis accompagné, pour notre séjour à Lachute, de monsieur Mario Rémillard.

LA PRÉSIDENTE :

70 Bonsoir messieurs. Du ministère de la Santé et des Services sociaux, le docteur Jacques Normandeau. Bonsoir.

M. JACQUES NORMANDEAU :

75 Bonsoir, madame. Je suis accompagné de moi-même.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et ça suffit.

80 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfois, comme dit mon collègue, c'est suffisant. Du ministère de l'Environnement du Québec, monsieur Pierre Fortin. Bonsoir.

85 **M. PIERRE FORTIN :**

90 Bonsoir, madame. Moi, je suis accompagné de la directrice régionale, madame Brigitte Bérubé, Denis Gagnon, Hélène Proteau, Richard Paquette, Éric Massicotte, du bureau régional, ainsi que Serge Bouchard et Raynald Gagnon.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonsoir messieurs dames. Du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Jean Nadeau.

95

M. JEAN NADEAU :

Bonsoir, madame la Présidente. Je suis accompagné de monsieur Raynald Charrier.

100

LA PRÉSIDENTE :

De la Société Faune et Parcs du Québec, monsieur Michel Letendre.

105

M. MICHEL LETENDRE :

Bonsoir, madame la Présidente. Je suis accompagné de monsieur Michel Renaud, de la direction régionale des Laurentides.

110

LA PRÉSIDENTE :

Et je m'excuse, c'est monsieur Marc?

M. MARTIN GIASSON :

115

Martin Giasson, Agence des forêts privées des Laurentides. Je suis le seul représentant de mon organisme ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

120

Bonsoir, monsieur Giasson.

125

Alors, la Commission, également, est accompagnée d'une équipe, que je vous présente rapidement. Nous avons 2 analystes, madame Julie Milot et madame Stéphanie Dufresne, d'un conseiller en communication, monsieur Daniel Bérubé, qui est à l'arrière de la salle et qui sera responsable du registre ce soir, d'une coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Méthot, le responsable de l'organisation logistique est monsieur Daniel Moisan, le technicien du son, monsieur Jean Métivier. Les transcriptions seront assurées par monsieur André Boudreau.

130

Alors, je vous rappelle que tout ce qui est dit en audience, est mentionné en audience, c'est enregistré et les transcriptions sont disponibles dans la semaine qui suit dans les centres, les 20 centres de consultation que la Commission a ouverts, ainsi que dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement. Il en est de même pour tous les documents qui sont déposés au cours de nos séances publiques ou à d'autres moments. Parce que je vous rappelle que tous les documents qui sont déposés à la Commission sont publics et vous y avez

135

accès.

140 Le déroulement de la soirée sera le suivant. Nous allons demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi qu'au ministère de l'Environnement, de dresser un bref portrait de la production porcine, chacun dans leur champ respectif d'intervention. Après quoi, on va faire une pause d'une quinzaine de minutes et c'est à ce moment-là que le registre sera ouvert à l'arrière de la salle. Ce registre, je le fermerai à la fin de nos séances publiques à Lachute, ce qui veut dire que vous pouvez en tout moment vous y inscrire.

145 À chacune des fois que vous vous présenterez devant la Commission, nous allons vous permettre de poser 2 questions, afin de permettre la meilleure rotation possible quant aux citoyens qui, pour permettre au plus grand nombre possible de citoyens de venir poser des questions, mais vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre et de venir poser à nouveau 2 questions.

150 Je vous demanderais d'essayer de limiter le plus possible les préambules et de passer le plus rapidement possible à votre question. Je vous demande également de vous adresser à moi et d'adresser à moi toutes vos questions, puis je demande la même chose des personnes ressources, de répondre, d'adresser leurs réponses à la Commission. Alors, je vous rappellerai la règle si jamais vous étiez tenté de faire des discussions en bilatérale, parce que vos discussions intéressent tout le monde, alors il faut les partager via la Commission.

160 Alors, sans plus tarder, peut-être avant de passer la parole à monsieur Sanfaçon, vous rappeler qu'il y a un questionnaire-sondage à l'arrière de la salle et on apprécie beaucoup que les citoyens fassent part de leurs commentaires quant au déroulement de la séance publique. Vos commentaires sont précieux et ils nous permettent d'ajuster nos façons de faire. Alors, donc, sans plus tarder, je laisse la parole à monsieur Sanfaçon.

165 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la Présidente, si vous permettez, la présentation sera faite d'abord par madame Hélène Brassard, pour la partie statistique, et par monsieur Michel Boisclair, directeur adjoint, pour la couleur locale.

170 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

Bonsoir, madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

180 Ma présentation se déroulera en 3 temps. Je vous décrirai d'abord le secteur

bioalimentaire de la région des Laurentides, puis ce qui en est de l'agriculture en général et de la production porcine plus particulièrement. Après quelques mots sur l'industrie de l'abattage et de la transformation de la viande porcine, je terminerai par quelques données plus spécifiques à l'agroenvironnement. Je céderai ensuite la parole à mon collègue, Michel Boisclair, de la direction régionale du Ministère, qui vous présentera, à son tour, quelques particularités régionales.

Le bioalimentaire est un secteur important de l'économie régionale puisque 10% des emplois y sont reliés. L'agriculture occupe 2 900 personnes et la transformation 3 600, alors que 17 900 emplois sont associés au commerce des aliments et à la restauration. Le PIB bioalimentaire représente 5% du PIB régional.

Selon le recensement de l'agriculture, mené par Statistique Canada en mai 2001, la région des Laurentides compte 1 536 entreprises agricoles. Ces entreprises possèdent près de 130 000 hectares et en cultivent environ 65 000, excluant les pâturages. Les cultures fourragères sont les cultures les plus importantes, avec 28% des superficies, le maïs-grain avec 18%, la luzerne avec 16%. Soulignons, finalement, que 20% des superficies en serres du Québec se retrouvent dans cette région.

Les productions animales sont également très présentes. La production laitière est la plus importante, avec 306 entreprises, 272 exploitations détiennent des vaches de boucherie et 133 des bouvillons. Les volailles sont présentes sur 134 exploitations et 64 détiennent des moutons et agneaux. Finalement, 46 entreprises élèvent des porcs, toutes catégories confondues.

Afin de préserver la confidentialité, on en avait déjà parlé dans la région de l'Outaouais, nous avons dû jumeler les informations de l'Outaouais et des Laurentides, ce qui fait en sorte que nous allons toujours parler, au niveau des statistiques agricoles, d'Outaouais-Laurentides.

Des 2 743 entreprises déclarant des porcs au Québec, 79 se retrouvent dans la grande région de l'Outaouais-Laurentides. Le cheptel en inventaire correspond à 1% du cheptel total du Québec, toutes catégories confondues.

Des 79 entreprises déclarant des porcs en Outaouais-Laurentides, 31 sont considérées comme entreprises porcines car elles tirent de l'élevage porcin plus de la moitié de leurs revenus agricoles. De ces 31, 3 se situent en Outaouais et 28 dans les Laurentides. Il faut donc bien comprendre qu'une grande proportion des informations qu'on vous présente ce soir se retrouvent dans la région des Laurentides.

Ainsi, 55% des entreprises porcines ont moins de 1 000 porcs en inventaire, cela s'expliquant par le fait que la région compte plusieurs entreprises de type naisseurs. Je rappelle qu'il s'agit ici d'entreprises agricoles et non de sites de production, une entreprise pouvant posséder plus d'un site de production.

Le cheptel moyen des entreprises porcines de la région est de 1 386 têtes en inventaire,

toutes catégories confondues, ce qui est inférieur à la moyenne québécoise de 1 863 têtes. Qu'elle élève des porcs à l'engraissement, des truies ou des porcelets, l'entreprise porcine de la région est de taille plus modeste que la moyenne québécoise.

230 L'entreprise porcine de la région possède 83 hectares en moyenne, comparativement à 87 pour l'entreprise moyenne au Québec. Les entreprises de la région qui se retrouvent dans d'autres productions possèdent en moyenne 109 hectares.

235 La proportion de type naisseurs seulement est plus élevée ici qu'en moyenne au Québec, avec 37% des entreprises, comparativement à 20% au Québec. À l'inverse, les entreprises naisseurs-finisateurs et finisateurs seulement sont proportionnellement moins nombreuses.

240 La région des Laurentides compte 9 entreprises de transformation secondaire de la viande de porc. Ces entreprises emploient 1 041 personnes, soit 7% des emplois du secteur au Québec. Il ne se fait pas d'abattage de porc dans la région.

245 Les résultats compilés des analyses de sol effectuées dans la région indiquent que 11% des échantillons présentent un taux de saturation en phosphore supérieur à 10%. Les résultats obtenus des compilations des analyses de sol ne peuvent être directement transposés aux superficies parce que la superficie associée à chaque échantillon ne nous est pas connue. Ces résultats démontrent la variabilité des taux de saturation en phosphore des sols selon les régions et à l'intérieur même d'une région. La nouvelle réglementation prend en compte cette variabilité.

250 Entre le 1er avril '97 et le 31 mars 2002, 101 structures d'entreposage ont été érigées pour stocker le fumier produit par des animaux, des bovins surtout, logés dans des bâtiments construits antérieurement au 1er juin '93.

255 Bien qu'ils doivent obligatoirement stocker le fumier, les producteurs n'ont pas d'aide directe pour ce faire s'il s'agit de bâtiments construits après le 1er juin 1993. L'aide financière accordée représente 70 ou 90% des coûts admissibles selon la taille de l'élevage. Soulignons que le stockage étanche des déjections de porc est complété.

260 Les rampes d'épandage constituent un moyen de mieux gérer les lisiers et de diminuer les odeurs. Entre le 1er avril 1997 et le 31 mars 2002, 6 rampes ont été acquises avec l'aide financière du Ministère. Cette aide représente 50% des coûts d'acquisition des rampes.

265 Un nouveau volet à Prime-Vert, en vigueur depuis 1 an, contribue à 70% au financement de travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement des berges des cours d'eau agricoles, la plantation de haies brise-vent, l'introduction de pratiques de conservation des sols et la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau comptent parmi les travaux admissibles. Dans la région des Laurentides, 9 projets ont été réalisés sous ce volet.

270 Finalement, au 31 mars 2002, 3 clubs-conseils en agroenvironnement oeuvraient dans la région des Laurentides. 139 entreprises agricoles en étaient membres, dont 4 entreprises

porcines, et 30% des unités animales de la région appartenait à des entreprises membres de ce club.

Je céderais la parole maintenant à monsieur Michel Boisclair.

275

M. MICHEL BOISCLAIR :

Bonsoir, madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

280

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

M. MICHEL BOISCLAIR :

285

D'abord, une courte mention en regard de la production porcine et la région. Par la suite, mon mot portera sur les intervenants en agroenvironnement, qui travaillent dans notre région. Et, par la suite, je terminerai par une présentation un peu plus complète des interventions qui sont menées ici en agroenvironnement.

290

Comme vient de le démontrer, le portrait bioalimentaire régional, la région des Laurentides présente une grande diversité des productions agricoles. La production porcine est répartie dans un nombre restreint d'entreprises atteignant généralement une taille inférieure à la moyenne provinciale. Le secteur porcin est donc loin derrière d'autres productions en importance, comme les productions horticoles, la production laitière et la production bovine.

295

La situation qui prévaut actuellement dans la région a fait en sorte que seulement 3 municipalités, sur un total de 78 municipalités dans les Laurentides, figurent à l'annexe 2 du Règlement sur les exportations agricoles comme zone d'activités limitées. Ce sont les municipalités de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie et Sainte-Agathe-des-Monts.

300

Maintenant, en ce qui regarde les intervenants en agroenvironnement. D'abord, le personnel qui compose l'équipe du MAPAQ dans la région est donc appelé à consacrer la plus grande partie de son temps auprès des éleveurs laitiers et bovins, ainsi qu'auprès des entreprises maraîchères et fruitières de la région.

305

Des 17 conseillers professionnels et techniques de la région, nous consacrons l'équivalent de 9 personnes à temps complet en agroenvironnement et l'équivalent de 4 personnes dédiées aux productions horticoles. Les autres ressources humaines oeuvrent en transformation alimentaire, en marketing, en aménagement du territoire et en communications.

310

Avec la présentation du portrait bioalimentaire, on a vu qu'il existait, au 31 mars dernier, 3 clubs agroenvironnementaux, mais depuis peu s'est ajouté un quatrième club agroenvironnemental, et donc on peut dire que ces 4 clubs agroenvironnementaux disposent de 6 agronomes qui travaillent avec leur 146 membres actuels pour les 4 regroupements.

315

Ce sont les clubs agroenvironnementaux suivants. Groupe conseil agricole des Hautes-Laurentides; Club Profitosol, Club agroenvironnemental d'Argenteuil et le Club Bioaction des Laurentides.

320

Parmi ces 6 professionnels qui oeuvrent au sein de ces clubs, 5 d'entre eux ont leur bureau de travail dans les locaux du Ministère, une façon de faire qui permet des communications efficaces et une complémentarité entre les professionnels du Ministère, ceux des clubs, et ainsi réaliser conjointement diverses activités de sensibilisation et d'information en agroenvironnement.

325

L'UPA dispose également d'un agent en agroenvironnement qui collabore avec nos professionnels dans l'organisation d'activités de sensibilisation et d'information en agroenvironnement, activités qui encouragent les bonnes pratiques agroenvironnementales.

330

Maintenant, je vous parle des interventions en agroenvironnement. Bien que notre action dans le secteur de l'environnement remonte à plusieurs années, nous révisons périodiquement nos stratégies et, depuis l'année 2000, nous avons revu notre intervention dans ce secteur. Se basant sur une bonne analyse de notre situation, notre plan d'action agroenvironnemental actuel s'appuie donc sur 2 grandes problématiques environnementales identifiées. La première, les rejets localisés d'azote et de phosphore et, la deuxième problématique, les charges diffuses dans l'environnement.

335

Autour de ces 2 éléments de problématiques régionales, notre stratégie s'applique à promouvoir plusieurs formes de pratiques culturelles durables et une saine gestion des élevages. Revoyons succinctement nos principales interventions.

340

Notre intervention est d'abord orientée pour favoriser un entreposage, comme on l'a dit précédemment, et une manutention sécuritaire des déjections animales. Une présence importante de nos conseillers sur le terrain pour guider les entreprises, combinée avec un ensemble de rencontres d'informations techniques et de démonstrations pratiques, vise essentiellement ce premier volet d'intervention.

345

Ainsi, pour l'année 2001-2002, dans ce premier secteur d'intervention, nous avons livré 220 conseils techniques à 68 entreprises, de manière à amener ces entreprises à se rendre conformes aux normes du Règlement sur les exploitations agricoles. Ces interventions comprennent notamment la gestion des fumiers, l'orientation et le développement des entreprises et les investissements agroenvironnementaux. Toutes ces interventions ont été menées dans le cadre du programme Prime-Vert.

350

355

Malgré les données qui vous ont été présentées entre 1997 et 2002, pour l'année actuelle, 2002-2003, nous avons subventionné 39 nouveaux projets d'entreposage des déjections animales, une aide financière qui s'élève à 2,1 millions pour des investissements admissibles de 2,6 millions.

360

Nous favorisons, en deuxième lieu, le recours aux plans agroenvironnementaux de fertilisation, ainsi qu'aux plans de fertilisation intégrés, pour amener les exploitations agricoles à prendre en compte la valeur fertilisante des fumiers dans leur planification de fertilisation des cultures.

365

Dans ce domaine, les conseillers des 4 clubs agroenvironnementaux offrent un service de premier niveau, alors que les conseillers du Ministère sont particulièrement actifs dans les activités de sensibilisation de groupes comme les conférences, études aux champs, projets de transferts technologiques.

370

Chaque année, nous avisons par écrit toutes les entreprises concernées par les échéanciers du Règlement, de leur obligation de disposer d'un plan agroenvironnemental de fertilisation.

375

Nous nous préoccupons, en troisième lieu, des pratiques de conservation des sols en réalisant chaque année des parcelles d'essais aux champs pour démontrer les techniques de pointe et effectuons plusieurs visites guidées avec des groupes d'agriculteurs qui peuvent ainsi prendre connaissance d'exemples terrain, le site respectant les règles de conservation de l'eau et du sol.

380

Avec ces dernières actions, nous avons ajouté, en 2002, de concert avec l'UPA, un important projet d'encadrement technique, ferme par ferme, pour conseiller les agriculteurs sur les meilleures pratiques agricoles adaptées en fonction d'un diagnostic personnalisé sur la pollution diffuse. Notre objectif est de rejoindre au moins 100 entreprises d'ici 2005. Ce projet, impliquant les conseillers du MAPAQ, les conseillers des clubs et les gens de l'UPA, est un autre exemple de l'approche de réseautage que nous utilisons dans la région.

385

Dans ce domaine, dans le domaine de la conservation des sols, nous avons entrepris, depuis juin 2002, un second projet, un projet structuré, avec les entreprises, d'une partie du bassin versant du Ruisseau Lacorne, de concert avec la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines.

390

Le projet est une initiative des producteurs et regroupe une vingtaine de producteurs agricoles des secteurs laitier, maraîcher et bovin. Le Club Profitosol est impliqué dans ce projet, avec le Ministère, et une bonne partie des agriculteurs localisés dans ce sous-bassin ont été visités l'été dernier par un agronome. Ainsi, chaque entreprise impliquée dans ce projet bénéficiera d'un appui technique et financier de manière à réaliser en groupe plusieurs interventions de nature à favoriser une amélioration globale du sous-bassin.

395

Une quatrième et dernière intervention importante pour la qualité de l'eau et du sol dans notre domaine est la promotion de la lutte intégrée des maladies ravageurs des cultures. Des actions, cette fois-ci, qui touchent les productions horticoles. Nous nous efforçons à supporter les horticulteurs à mieux identifier les ennemis des cultures, utiliser de manière rationnelle les pesticides et, ainsi, contribuer à réduire les risques de dérive des produits vers l'environnement.

400
405

4 1 0 Un nombre important de visites terrain ont été effectuées par le personnel du Ministère et le personnel des clubs d'encadrement technique et des clubs de dépistage. Des outils comme les avertissements phytosanitaires, le piégeage des insectes, les stations météorologiques et les messages de prévision des ennemis des cultures sont utilisés avec, comme objectif, la réduction de l'utilisation des pesticides.

4 1 5 Dans le cadre du réseau d'avertissements phytosanitaires, les conseillers du Ministère assurent une veille des ennemis des cultures et visitent régulièrement 60 entreprises horticoles inscrites dans l'un ou l'autre des réseaux suivants, à savoir, les pommiers, les petits fruits et les légumes.

4 2 0 Quant aux clubs d'encadrement technique et clubs de dépistage des ennemis des cultures, qui desservent, eux, ces clubs, actuellement 63 entreprises horticoles. Ce sont les Clubs Pomme-Plus, le Club Enviropomme et le Club maraîcher APL Laurentides.

4 2 5 En conclusion, toutes ces interventions visent à supporter la promotion d'une agriculture durable et misent sur la diffusion de l'information de pointe, l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et l'introduction de techniques et technologies éprouvées pour la protection du milieu.

Au global, quelque 660 participants ont assisté, en 2001-2002, aux activités de sensibilisation et d'information en agroenvironnement dans les Laurentides. Merci.

4 3 0 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Maintenant, je céderais la parole à monsieur Pierre Fortin, du ministère de l'Environnement.

4 3 5 **M. PIERRE FORTIN :**

Merci, madame la Présidente. J'aimerais céder, moi, mon droit de parole à madame Brigitte Bérubé, qui est la directrice régionale, qui va vous présenter un tableau des activités du ministère de l'Environnement ici en région.

4 4 0 **MME BRIGITTE BÉRUBÉ :**

Bonsoir, madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

4 4 5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

4 5 0 **MME BRIGITTE BÉRUBÉ :**

Mesdames et messieurs, c'est avec plaisir que je vous présente ce soir les faits saillants

du portrait de la production porcine dans la région des Laurentides, que l'on retrouve dans sa version intégrale sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

4 5 5 D'entrée de jeu, je vous expliquerai le contexte dans lequel le ministère de l'Environnement oeuvre dans le domaine agricole. Le territoire de la région ainsi que ses principaux traits hydrologiques vous seront brièvement décrits. Viendra ensuite la présentation du portrait agricole régional, suivra une description du rôle du Ministère et de son mode de fonctionnement en région. Certains traits régionaux particuliers seront soulignés. Et, enfin, je conclurai en vous indiquant les actions privilégiées dans les prochaines années.

4 6 0

En juin 2002, le gouvernement adoptait le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, qu'on appelle communément le REA, qui a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans la réglementation agricole.

4 6 5

En effet, le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs, de résultats à atteindre, plutôt que sur le respect de moyens. Ce nouveau règlement vise, entre autres, l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraine, une augmentation du nombre d'inspections.

4 7 0

Pour réaliser ces objectifs, le Ministère a prévu l'engagement de nouveaux employés et l'implantation d'un nouveau système d'information qui permettra d'obtenir des renseignements précis sur la situation agricole au Québec et de suivre, ferme par ferme, les impacts environnementaux de la production porcine.

4 7 5

La région des Laurentides est d'une superficie de 21 587 kilomètres carrés. La majeure partie de son territoire, soit 84%, est occupée par la forêt. La région compte une population de 475 850 personnes, réparties dans 76 municipalités, du moins en 2002 quand on a fait le portrait. Il y en a maintenant un peu moins à cause des récentes fusions municipales qui ont eu cours au 1er janvier. Ces municipalités sont regroupées en 8 MRC.

4 8 0

Les MRC Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel constituent les Basses-Laurentides, qui prolongent la vaste plaine de Montréal. Elles regroupent la majeure partie de la population et sont caractérisées par une solide infrastructure manufacturière et également par leur vocation agricole.

4 8 5

Le coeur des Laurentides, c'est-à-dire les MRC des Pays-d'en-Haut, la Rivière du Nord, Argenteuil et les Laurentides, se distingue par la présence de nombreuses activités récréotouristiques.

4 9 0

Dans les Hautes-Laurentides, c'est essentiellement la MRC Antoine-Labelle, les vocations forestières et récréotouristiques prédominent.

4 9 5

Voyons maintenant le milieu hydrique. Les rivières importantes, qui possèdent la presque totalité de leurs bassins versants dans la région, sont la Rivière du Lièvre, la Rivière Rouge, la Rivière du Nord. On retrouve aussi les rivières limitrophes des Outaouais et des Mille-

Iles.

500 Le ministère de l'Environnement suit la qualité de l'eau des rivières de la région à partir de données recueillies à 8 stations d'échantillonnage. 4 sur la Rivière du Nord, 2 sur la Rivière Rouge, 1 sur la Rivière du Lièvre et 1 sur la partie de la Rivière des Outaouais, qui est dans région.

505 La qualité de l'eau varie généralement de bonne à satisfaisante, sauf dans le secteur aval de la Rivière du Nord, où elle est de qualité douteuse. Elle traverse alors des secteurs davantage utilisés à des fins agricoles qui peuvent exercer des pressions sur la qualité des cours d'eau. Il n'est cependant pas possible de déterminer l'ampleur de la contribution des sources agricoles.

510 Les Rivières Duchesne, aux Chiens et Mascouche drainent également des territoires agricoles avant de se déverser dans la Rivière des Mille-Iles. L'absence de données pour ces rivières ne permet pas d'évaluer la qualité de leur eau ni l'influence des activités agricoles sur celle-ci.

515 L'élevage de la région est surtout orientée vers le bovin laitier. Dans les Hautes-Laurentides, c'est l'élevage de bovins laitiers et de boucherie qui prédomine. Il y a quelques établissements porcins à Kiamika et Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

520 Le coeur des Laurentides est à prédominance d'élevages laitiers, mais on y retrouve aussi des élevages porcins et avicoles également. L'élevage chevalin dans un objectif de loisir est en expansion.

La production animale des Basses-Laurentides est très diversifiée, mais également à prédominance de bovins laitiers.

525 Par ailleurs, on constate que, jusqu'à maintenant, l'agriculture a généré peu de conflits d'utilisation du territoire. Dans les années '80, il y avait, sur le territoire des Laurentides, 61 lieux d'élevage porcin légalement établis en fonction des exigences du Ministère. Aujourd'hui, il en reste 27.

530 Malgré une baisse du nombre d'établissements porcins sur l'ensemble du territoire, on note une tendance à la hausse dans la Municipalité de Mirabel. La région compte 3 zones d'activités limitées, c'est-à-dire des municipalités qui ne disposent pas des superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales produites sur leur territoire. Comme l'a mentionné tout à l'heure monsieur Boisclair, il s'agit de Sainte-Sophie, Saint-Jérôme et Sainte-Agathe-des-Monts.

540 Poursuivons avec la présentation de la direction régionale des Laurentides du ministère de l'Environnement. En accord avec la mission du Ministère, la direction régionale est responsable d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle assure également l'application des lois, règlements, politiques et directives dans

plusieurs domaines, notamment l'eau potable, les matières résiduelles, les carrières et sablières, la protection des rives, du littoral et des cours d'eau.

545 Enfin, elle agit à titre d'interlocuteur principal et privilégié auprès de la clientèle des Laurentides, que ce soit pour des demandes d'autorisation, d'information, d'expertise ou pour des plaintes environnementales.

550 La direction régionale des Laurentides c'est avant tout une équipe de 41 personnes, dont 5 oeuvrent dans le secteur agricole. Avant 2002, l'équipe agricole ne comptait que 2 personnes. L'agronome a comme responsabilité d'analyser les demandes de certificats d'autorisation, alors que les 4 techniciens sont affectés au volet contrôle. Cette nouvelle équipe assurant une plus grande présence du Ministère sur le terrain.

555 Tout producteur agricole, avant d'entreprendre une activité susceptible d'émettre des contaminants dans l'environnement, est visé par le Règlement sur les exploitations agricoles, doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation.

560 L'analyse d'une demande de certificat d'autorisation implique l'étude des documents soumis par le producteur. Avec la validation de l'attestation municipale, nous avons l'assurance que la réglementation municipale est respectée.

565 L'analyse du plan agroenvironnemental de fertilisation, ce qu'on appelle le PAEF, permet de s'assurer que les quantités de fertilisant sont établies en fonction du sol et des cultures prévues. Les ententes d'épandage sont également prises en compte. Le plan de localisation permet de s'assurer que les distances par rapport aux éléments du milieu hydrique sont respectées. Les plans et devis préparés par l'ingénieur engagé par les producteurs sont aussi examinés par notre analyste. D'autres documents qui peuvent être également requis, selon le cas, sont vérifiés.

570 Lors de l'analyse de tous ces documents, nous devons nous assurer que les normes applicables sont respectées. Ces normes se retrouvent dans différents règlements. Les exigences administratives dans le règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, les exigences concernant les documents légaux à détenir, les distances à respecter, les quantités de fumier épandables se retrouvent dans le REA.

575 Le Règlement sur le captage des eaux souterraines prévoit des distances à respecter pour protéger l'approvisionnement en eau souterraine. Le Guide technique d'entreposage des fumiers établit des exigences spécifiques de conception des structures d'entreposage de fumiers. Quant au Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie, il prévoit des méthodes alternatives aux structures d'entreposage en béton.

585 Pour les projets de moindre impact environnemental, le REA prévoit la transmission d'un avis de projet, une nouveauté par rapport à l'ancienne réglementation, plutôt que l'obtention d'un certificat d'autorisation. Cet avis doit être présenté 30 jours avant le début des travaux et être

signé par un agronome et/ou un ingénieur. Il doit contenir une description sommaire du projet, sa localisation, la date prévue de la réalisation du projet et le bilan de phosphore.

590 Depuis 1997, 197 certificats d'autorisation ont été délivrés pour les projets agricoles, dont plus de la moitié pour les bovins laitiers. Seulement 18 concernaient des projets porcins. Depuis l'entrée en vigueur du REA, en juin 2002, 30 avis de projet ont été acceptés.

595 Les activités des techniciens, qui font partie de ce qu'on appelle la division contrôle, consistent essentiellement à effectuer des inspections. Celles-ci découlent de plaintes de citoyens, de programmes globaux d'inspection, de la nécessité de vérifier la conformité des établissements aux certificats d'autorisation, du besoin de visiter les installations avant la délivrance des certificats d'autorisation ou d'autres raisons.

600 Au cours d'une inspection, les techniciens font une vérification complète du lieu d'élevage. Celle-ci porte sur le type et le nombre d'animaux, le mode de gestion des fumiers, la localisation et la dimension des bâtiments et des ouvrages de stockage, l'état et l'étanchéité de ceux-ci. Une attention particulière est portée au rejet potentiel de contaminants vers les cours d'eau et les fossés.

605 Entre le début de l'année 1997 et décembre 2002, 192 plaintes ont été reçues, dont 13 concernaient le porc. Au cours de la même période, 609 inspections ont été effectuées. De ce nombre, 50 concernaient des productions porcines. 4 avis d'infraction ont été acheminés à des éleveurs de porc, sur les 130 avis transmis depuis 1997.

610 Voici, finalement, quelques particularités de la région des Laurentides. Conséquence de la politique nationale de l'eau, un comité provisoire de bassins versants de la Rivière du Nord a été formé à l'automne 2002. Un second est en formation pour la Rivière du Lièvre.

615 Comme l'a mentionné précédemment monsieur Boisclair, du MAPAQ, un nouveau club agroenvironnemental vient de s'ajouter, on n'était pas au courant, aux 3 clubs établis dans la région, qui supportent les producteurs dans la confection de leur plan agroenvironnemental.

620 L'UPA Outaouais-Laurentides a mis en oeuvre un programme d'identification des puits en milieu agricole, auquel s'est associée la direction régionale du ministère de l'Environnement.

625 En conclusion, la production agricole des Laurentides est dominée par l'élevage de bovins laitiers. L'élevage porcin est en baisse par rapport aux années '80. De façon générale, on constate peu de conflits d'utilisation du territoire occasionnés par l'agriculture, contrairement à d'autres régions du Québec.

630 La direction régionale des Laurentides invite le monde agricole à poursuivre et même intensifier les actions déjà entreprises pour diminuer l'impact des activités agricoles sur le milieu hydrique. De son côté, la direction régionale poursuivra ses interventions, ferme par ferme, pour appliquer le Règlement sur les exploitations animales, et particulièrement vérifier le respect des obligations reliées au PAEF, qui est un des outils privilégiés pour la protection et la restauration

du milieu hydrique.

635 La direction régionale collaborera également avec les organismes de gestion de bassins versants où le milieu agricole est représenté. L'ensemble de ses actions devrait se traduire par des améliorations de la qualité de l'eau.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ma présentation.

LA PRÉSIDENTE :

640

Je vous remercie, madame. Alors, tel que je vous l'ai mentionné d'entrée de jeu, on va faire une pause de 15 minutes, au cours de laquelle vous êtes invités, tous ceux qui souhaitez poser des questions, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle et, au retour de la pause, je vous appellerai par ordre d'inscription. Alors, bonne pause.

645

Suspension de l'audience

Reprise de l'audience

650

LA PRÉSIDENTE :

655 Alors, maintenant la place est aux citoyens et j'inviterais la première personne qui est inscrite, c'est madame Nicole Prince, qui est citoyenne et qui fait partie de la Bande à Porc. Bonsoir, madame, assoyez-vous. Il faut parler au micro pour qu'on vous entende bien et pour que notre sténopiste vous entende bien aussi.

MME NICOLE PRINCE :

660

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

665

MME NICOLE PRINCE :

670 Alors, je vais être brève. Est-ce que nous tenons compte, dans le choix d'établissement d'une porcherie, qu'il y ait compatibilité avec les autres entreprises déjà en place? Par exemple, chez nous, l'agrotourisme domine, puis nous avons plusieurs érablières offrant des repas et des ballades, aussi nous sommes sur la route du cyclotourisme, nous avons quelques tables champêtres et un vignoble.

LA PRÉSIDENTE :

675

Donc, lorsque le ministère de l'Environnement, qui est le Ministère qui était responsable

d'attribuer les certificats d'autorisation, analysait le dossier, est-ce qu'il tenait compte de ces considérations-là dans l'analyse du dossier?

MME NICOLE PRINCE

680

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

685

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

690

Je demanderai à mes collègues de compléter au besoin, mais c'est une question qui touche les distances séparatrices, qui touchent beaucoup les municipalités, qui ont à remettre une attestation de conformité municipale. Nous, lorsqu'on reçoit l'attestation de la municipalité et que c'est conforme aux directives, on procède à l'émission du certificat, ou à toutes les recherches qu'il faut pour émettre le certificat d'autorisation.

695

LA PRÉSIDENTE :

700

Donc, avant d'émettre un certificat, il y a quand même une consultation qui est faite auprès d'autres ministères et vous analysez différents aspects. Donc, du côté du ministère des Affaires municipales, lorsque vous êtes consulté, au regard de l'implantation d'une porcherie, lorsqu'il y a émission d'un certificat d'autorisation, je ne parle pas nécessairement d'une audience publique, parce qu'il n'y en a jamais eu, mais lorsqu'il y a émission d'un certificat d'autorisation, est-ce que vous tenez compte, dans l'analyse du dossier, des éléments dont a fait mention madame Prince?

705

M. JEAN NADEAU :

710

Merci, madame la Présidente. D'abord, une précision. Le ministère des Affaires municipales, lorsqu'il y a émission ou demande de certificat d'autorisation pour un établissement de production porcine, le Ministère n'est pas consulté sur une telle implantation.

715

En fait, c'est la municipalité locale qui doit émettre un certificat attestant le respect de sa réglementation et puis cette attestation-là donc est transmise par le producteur au ministère de l'Environnement. Ceci étant dit, en termes de compatibilité des usages au niveau local, on parle vraiment d'une responsabilité qui est celle de la municipalité locale.

720

Par conséquent, dans une zone, si une municipalité autorise l'usage élevage, et bien par conséquent, sans préciser par exemple ce qu'on entend par élevage, toutes les formes d'élevage seront possibles dans la zone en question.

Il y a un élément cependant qu'il importe de préciser c'est que, en matière d'élevage, il

725 devra y avoir toutefois respect de distances séparatrices, qui sont établies donc en vertu, si la municipalité n'a pas de réglementation en la matière, qui est établie donc à la lumière de la directive sur les odeurs, bon, qui avait été adoptée par le ministère de l'Environnement, distances qui vont varier donc en fonction du type de cheptel et de la taille du cheptel et de divers autres éléments. Ça va varier également en fonction de l'environnement immédiat, à savoir que, par exemple la distance pour un élément que madame a mentionné, par exemple un parc, un élément de nature récréotouristique, est susceptible d'être plus grand que celui applicable par exemple à une maison isolée.

730 **LA PRÉSIDENTE :**

735 Qu'est-ce qui arrive dans le cas où un projet s'implante, qu'on est conforme à la réglementation municipale, mais il y a quand même obstruction qui est faite par les citoyens parce qu'on considère que c'est une activité qui n'est pas, ne s'implante pas en harmonie avec l'ensemble des activités du territoire? Quels recours ont les citoyens dans des situations comme ça?

M. JEAN NADEAU :

740 Bon, parlons dans un contexte par exemple où il n'y aurait pas de moratoire sur la production porcine. Si un producteur dépose une demande de permis ou d'attestation pour l'implantation d'une porcherie et puis que, par la suite donc, l'information se répand et des citoyens manifestent leur désaccord avec la venue d'un tel projet, dans un cas comme ça la municipalité, en fait, puis c'est à ce moment-là l'inspecteur municipal qui est seul concerné, 745 l'inspecteur va émettre le permis dans la mesure où la réglementation est respectée. Il n'émettra pas le permis si la réglementation n'est pas respectée. Mais dans la mesure où la réglementation est respectée, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise que l'inspecteur municipal a l'obligation d'émettre le permis.

750 Si le conseil municipal lui ordonnait de ne pas émettre par exemple le permis, ou si l'inspecteur, par exemple, n'émettait pas le permis, il y a des recours qui sont possibles par le producteur agricole, ce qu'on appelle une requête en mandamus, donc pour forcer la municipalité à émettre le permis.

755 Dans le cas de la production porcine, il y a un certain nombre de producteurs qui ont pris de telles mesures à l'encontre de municipalités et puis qui ont vu donc le permis de construction par exemple, ou l'attestation émise, dans la mesure où, bien sûr, le projet était conforme à la réglementation municipale.

760 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

765

M. MARIO DUMAIS :

770 Du point de vue du contenu de la réglementation, je relisais un peu les notes des
réunions de la région de la Montérégie, où il a été beaucoup question aussi de la compatibilité de
l'implantation d'une production porcine avec des activités exactement comme celles que nous
expliquait madame, des vignobles, des tables champêtres et caetera, et est-ce que vous
n'expliquiez pas à ce moment-là que, vous dites quand un règlement existe, qui dit que à tel
endroit on peut faire de l'élevage, l'inspecteur est obligé d'émettre le certificat, mais par contre, la
775 municipalité ou la MRC ont la possibilité, même en zone agricole, de dire dans telle partie de la
zone agricole, parce qu'il y a des vignobles, parce qu'il y a des tables champêtres, des activités
récréotouristiques, dans cette partie-là la production porcine n'est pas permise.

Alors, pourriez-vous nous commenter un peu, pour que madame connaisse bien les
recours que les citoyens peuvent avoir en termes de réclamer une réglementation pour limiter
780 l'implantation de la production porcine près de vignobles ou d'érablières par exemple? Alors,
qu'est-ce qui est permis donc?

M. JEAN NADEAU :

785 Merci, madame la Présidente. Donc, peut-être pour répondre à la question de monsieur
Dumais, il est important de préciser la chose suivante. C'est que, depuis l'entrée en vigueur du
projet de Loi 184, en juin 2001, les municipalités locales qui sont comprises dans une MRC où il
n'y a pas de schéma d'aménagement en vigueur, c'est-à-dire de schéma d'aménagement révisé
en vigueur ou modifié qui est conforme aux orientations gouvernementales, ou encore où il n'y a
790 pas de règlement de contrôle intérimaire qui vise la zone agricole, ces municipalités-là ne
peuvent modifier ou adopter un règlement qui concerne les usages autorisés dans le territoire
agricole, les distances séparatrices, de même que des éléments tels les normes d'implantation
ou encore la superficie des bâtiments.

795 Ceci étant dit, si la municipalité n'est pas capable d'agir à cause de cet empêchement
donc légal, la municipalité régionale de comté, elle, peut le faire via, notamment, l'adoption d'un
règlement de contrôle intérimaire.

Un règlement de contrôle intérimaire pourrait, par exemple, à l'endroit de certains
800 équipements récréotouristiques, ou encore à l'endroit, par exemple, des périmètres
d'urbanisation, déterminer donc des zones d'exclusion de certaines formes de production ou
d'élevage en fait, ou de toute forme d'élevage, dans une partie donc du territoire qu'elle
déterminerait, dans la mesure où ce règlement de contrôle intérimaire-là apportait donc des
éléments de justification à l'appui de la position prise par la municipalité régionale de comté.

805 On sait que, aussi, quand un tel règlement de contrôle intérimaire est adopté par une
MRC, il est nécessairement soumis au gouvernement, qui là l'évalue à savoir s'il est conforme
aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités
agricoles. Si on estime qu'il est conforme à ces orientations, il entre en vigueur. Puis, dans le
810 cas contraire, la MRC doit reprendre son exercice et proposer donc des correctifs à son premier

règlement de contrôle intérimaire.

LA PRÉSIDENTE :

815 Dans votre cas, madame, c'est complexe.

MME NICOLE PRINCE :

820 Oui, très complexe et puis...

LA PRÉSIDENTE :

825 Pourriez-vous nous parler un peu plus de la situation que, ou du cas particulier que vous avez en tête, vous?

MME NICOLE PRINCE :

Bien...

830 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour qu'on puisse mieux le cerner, mieux l'encadrer, puis on pourra essayer de répondre plus précisément?

835 **MME NICOLE PRINCE :**

840 Bon alors, je vis dans un beau milieu rural, en campagne, et il y a tout ce contexte varié qui est là depuis longtemps, c'est une réputation, dans ce rang-là, d'avoir une richesse au niveau des ressources et il y a un projet d'établir une porcherie près des, très très près de tous ces établissements déjà en place si on peut dire, ces entreprises-là. Alors, et bien on cherche, vraiment on conteste beaucoup, les citoyens, on cherche à ce que ça ne se fasse pas parce que ça nuirait à la qualité de la vie du milieu. C'est sûr ça.

LA PRÉSIDENTE :

845

Et quelles sont les autres activités avec lesquelles vous croyez que l'implantation de cette porcherie serait incompatible ou non harmonieuse?

MME NICOLE PRINCE :

850

Et bien je vois plus où est-ce que je l'enverrais la porcherie, dans un parc industriel. Mais alors, à ce moment-là, vous voyez, c'est des gens qui viennent, par exemple, pour se récréer et les odeurs, toute la gestion du fumier là...

855

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous êtes dans une zone agricole?

860 **MME NICOLE PRINCE :**

Oui, on est...

LA PRÉSIDENTE :

865

Vous êtes dans une zone agricole.

MME NICOLE PRINCE :

870

Mais c'est, je ne peux pas vous affirmer, je ne connais pas la réglementation, je ne me suis pas informée assez là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

875

Mais dans la mesure où madame est installée dans une zone agricole, je comprends que la Loi 184, ou la Loi 23, qui a précédé, ne permet pas d'interdire l'implantation d'une activité agricole dans une zone agricole. Est-ce que vous pourriez un peu éclairer madame sur ce point-là?

880

MME NICOLE PRINCE :

... beaucoup de pouvoirs.

LA PRÉSIDENTE :

885

Mais on va essayer de comprendre ce qui se passe. Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

890

Bon. Je maintiens en fait les réserves que j'ai faites tout à l'heure, à savoir que la loi quand même, il faudrait peut-être savoir dans quelle MRC se situe madame.

MME NICOLE PRINCE :

895

Je suis dans les Laurentides, dans Mirabel plus exactement.

LA PRÉSIDENTE :

900

Dans la MRC de Mirabel.

MME NICOLE PRINCE :

Oui.

905 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

910

Quel village?

LA PRÉSIDENTE :

915

Dans quel village?

MME NICOLE PRINCE :

Saint-Benoit.

920

M. JEAN NADEAU :

925 En fait, la MRC de Mirabel a un schéma d'aménagement révisé en vigueur. Alors, dans un contexte comme celui-là, je sais aussi que la MRC est en réflexion pour modifier à nouveau son schéma d'aménagement, particulièrement sur la problématique agricole. Donc, dans un contexte comme ça, dans un contexte également où il y a présence sur le territoire de certains équipements de nature récréotouristique, j'imagine que la MRC va tenir compte de ces éléments-là dans la modification de son schéma d'aménagement.

930

Ceci étant dit, je pourrais conseiller à madame de sensibiliser particulièrement les élus de la MRC de Mirabel à la problématique qu'elle vit et peut-être au fait aussi que, bon, il y aurait peut-être nécessité, dans certaines parties du territoire, d'avoir des mesures particulières pour protéger, par exemple, une concentration d'éléments intéressants sur le plan du récréotourisme par exemple. Il y a possibilité, en vertu des orientations gouvernementales, donc de limiter 935 certaines formes de production, particulièrement la production porcine, dans certaines parties du territoire pour tenir compte de situation telles celles mentionnées par madame, en plus des distances séparatrices.

LA PRÉSIDENTE :

940

Et ça, ça se ferait par règlement de contrôle intérimaire ou?

M. JEAN NADEAU :

945

Ça pourrait se faire par une modification du schéma d'aménagement, ça pourrait se faire

par règlement de contrôle intérimaire aussi, de la municipalité régionale de comté. Dans le cas de madame, Mirabel est une ville MRC, alors dans ce cas-là il n'y a pas de municipalité locale, ce serait donc via le schéma d'aménagement de la MRC ou encore un règlement de contrôle intérimaire.

950

LA PRÉSIDENTE :

Et vous me dites qu'il est révisé, que c'est le deuxième, la deuxième génération de schéma?

955

M. JEAN NADEAU :

Ils ont un schéma, effectivement, révisé. Donc, qui était conforme au, c'est un cas un peu complexe disons, Mirabel, mais je sais que, à l'heure actuelle, ils sont en réflexion sur une modification donc de leur schéma, visant particulièrement la zone agricole. Donc, dans ce contexte-là, je pense que, étant donné que le choix de l'aménagement du territoire est d'abord un choix des élus locaux, c'est bien, je pense, de sensibiliser les élus locaux à cette problématique.

960

LA PRÉSIDENTE :

965

Donc, le recours de madame c'est de sensibiliser les élus locaux.

M. JEAN NADEAU :

970

Bien, j'espère que les élus locaux, s'il y a des éléments d'envergure...

LA PRÉSIDENTE :

Vous devez les convaincre.

975

M. JEAN NADEAU :

... vont en prendre en considération à la modification de leur schéma d'aménagement.

980

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

985

J'essaie de comprendre. Au fond, si madame veut faire une intervention, ce n'est pas auprès du ministère de l'Environnement qu'elle peut avoir une chance pour faire valoir son point de vue, c'est auprès de la MRC de Mirabel?

990

M. JEAN NADEAU :

995 Bien, effectivement, parce que dans le cas d'une demande par exemple, qui serait
déposée pour un établissement de production porcine, ce qui va s'appliquer c'est la
réglementation actuellement en vigueur. Si la MRC a, la Ville de Mirabel dans ce cas-là, a à
statuer sur une demande qui lui est soumise, oublions le fait que, par exemple, qu'il y a un
moratoire, là à ce moment-là elle va se référer à sa réglementation en vigueur. Par conséquent,
c'est bien de sensibiliser la MRC, et d'autant plus qu'elle est en processus de modification de son
schéma, de prendre en considération un certain nombre d'éléments.

1000 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Et, comme il y a un moratoire, le permis ne peut pas être donné actuellement, à moins
qu'il y ait un traitement complet du lisier sur la ferme, c'est bien ça, monsieur Fortin?

1005 **M. PIERRE FORTIN :**

Exactement, monsieur Beauchamp.

1010 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Alors, et comme il n'y a pas d'autorisation, comme il n'y a pas de processus de traitement
qui sont autorisés ou qui sont homologués, donc il ne peut pas y avoir, tant qu'il y aura le
moratoire, de permis accordé?

1015 **M. PIERRE FORTIN :**

Exactement, c'est bien ça.

1020 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Ça veut dire que, si madame veut réagir, elle a encore un an et demi devant elle pour
pouvoir faire valoir son point de vue auprès de la MRC de Mirabel; est-ce qu'on se comprend
bien? Je ne me trompe pas, je ne veux pas donner de fausses illusions à madame.

1025 **M. JEAN NADEAU :**

1030 Bien, c'est effectivement ce que je voulais, ce que j'aurais mentionné, c'est que nous, on
a sensibilisé les municipalités régionales de comté au fait qu'elles devaient profiter de la période
d'arrêt à l'heure actuelle, la période du moratoire, pour réfléchir à la planification de
l'aménagement de leur zone agricole, puis on les incitait, dans ce contexte, à adopter des
règlements de contrôle intérimaire pour tenir compte spécifiquement ou plus particulièrement de
la problématique du développement porcin.

1035 Parce que, dans la mesure où le moratoire est levé, éventuellement, puis on connaît les

dates au règlement, et bien là, le lendemain matin, les demandes de permis de construction arrivent et puis, si c'est conforme, on doit émettre le permis de construction.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1040

Je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

1045

Monsieur Fortin voudrait intervenir, monsieur Beauchamp.

M. PIERRE FORTIN :

1050

Oui, et puis juste pour préciser que, dans le cas de Mirabel, comme ce n'est pas une ZAL, on a jusqu'au 15 de décembre, donc il resterait 11 mois.

LA PRÉSIDENTE :

1055

15 décembre 2003.

M. PIERRE FORTIN :

1060

Oui. Tandis que les ZAL, c'était plus long.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1065

Est-ce que vous avez un comité de citoyens, madame, de formé?

MME NICOLE PRINCE :

1070

Oui, je fais partie de la Bande à Porc.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1075

La Bande à Porc.

MME NICOLE PRINCE :

1080

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Est-ce que c'est la Bande à Porc ou la Bande à Part?

1085 **MME NICOLE PRINCE :**

La Bande à Porc.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1090

Et vous l'écrivez comment?

MME NICOLE PRINCE :

1095

Comme, de la même famille que porcherie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1100

Donc, P O R C.

MME NICOLE PRINCE :

Oui.

1105 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Bon.

MME NICOLE PRINCE :

1110

Alors, je vais laisser...

LA PRÉSIDENTE :

1115

Est-ce que vous considérez que les réponses que vous avez eues vous permettent de mieux comprendre vos recours?

MME NICOLE PRINCE :

1120

Bien, ce que je comprends c'est qu'il faut vraiment aller vers notre municipalité, vers nos élus qui nous représentent, pour qu'ils écoutent notre point de vue et puis qu'ils statuent en conséquence, et j'ajouterais que je vois le moratoire comme quelque chose comme ça aussi, qui vient supporter, je ne sais pas moi, un bon environnement, quoi, un milieu sain et puis une, garder ce qui est d'acquis, de beau, chez nous.

1125

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une autre question, madame?

1130 **MME NICOLE PRINCE :**

Non, je vais laisser, je cède le micro. Merci. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1135

Merci, madame Prince. Madame Carole Desrochers, est-ce qu'elle est là?

MME CAROLE DESROCHERS :

1140

Je ne suis pas tout à fait prête, est-ce qu'on peut...

LA PRÉSIDENTE :

1145

Je peux vous donner une chance. Monsieur Mario Plante, qui est citoyen et qui fait partie également de la Bande à Porc. Bonsoir.

M. MARIO PLANTE :

1150

Bonsoir. Je dois dire que vous avez déjà couvert une bonne partie du champ que je voulais aborder. C'est sûr qu'il y a toute la question de la pollution aussi qui nous préoccupe, la pollution de l'eau. On sait, de l'eau, de l'air également. On sait qu'ailleurs, il y a des difficultés qui sont apparues, de l'air et de la terre je dois dire aussi, des sols.

1155

Alors, c'est sûr qu'on voudrait s'assurer, on aimerait s'assurer que l'environnement dans lequel on vit actuellement, qui est très sain, qui est propice aux humains je dirais, soit préservé, et c'est un peu ce que je voudrais vous dire.

Moi, j'aimerais soulever un point particulier par rapport à l'industrie porcine.

1160

LA PRÉSIDENTE :

Je vous rappelle, monsieur, qu'il faut poser des questions.

M. MARIO PLANTE :

1165

Ça va être une question.

LA PRÉSIDENTE :

1170

Parfait.

M. MARIO PLANTE :

1175 Je vais arriver à une question. Il faut que je fasse une introduction. Le rang où on est
actuellement, le Rang Saint-Vincent à Saint-Benoit-de-Mirabel, c'est un rang, je dirais, qui est sur
un sol rocailleux, alors ce sont beaucoup des érablières qui sont installées là, et ce qu'on s'est
aperçu comme phénomène particulier c'est que, je dirais, dans les rangs de chaque côté, qui
longent chaque côté ce rang-là, le Rang Saint-Étienne et puis la 148 vers Saint-Hermas, il y a
beaucoup de productions, de grandes agricultures, entre autres là, il y a déjà un producteur, ou 2
1180 producteurs porcins, d'ailleurs il y en a, celui qui veut s'implanter chez nous vient de là, ça nous
apparaît, tant et aussi longtemps que ces gens-là étaient là, il n'y avait pas de difficulté. Ce qu'on
s'est aperçu c'est que, dans le contexte où l'industrie porcine est mal perçue, il semble y avoir un
mouvement de la part de ces gens-là pour venir s'installer où il y a des boisés. En réalité, le
boisé devient une forme d'écran, un endroit qui protège à la fois des odeurs dans l'esprit, c'est un
1185 peu comme ça que je le perçois, je ne veux pas faire un procès d'intention, mais c'est un peu
comme ça que je comprenais la chose.

Donc, on prend des érablières, on en fait un écran, et, à partir de là, c'est sûr que,
comme qu'il y a des érablières, il y a des cabanes à sucre, il y a des gens qui font de la
1190 production de sirop, qui reçoivent également la population, on n'est pas très loin de Montréal, ça
amène une caractéristique particulière, l'agrotourisme, a un très grand potentiel de
développement économique sur ce rang-là, puis sa composante spécifique, boisés avec des
champs, bon, la diversité je dirais, c'est un endroit propice aussi à l'établissement de plusieurs
petits établissements de toutes sortes.

1195 Alors, est-ce qu'on a pensé à un moyen pour éviter qu'on transforme les érablières en
écran pour l'industrie porcine, puis qu'on brise, finalement, le caractère spécifique de cet
environnement-là? Ça, je pense qu'il faudrait peut-être y penser, ça fait partie de notre
patrimoine et je me demande, est-ce que c'est quelque chose qui a été pensé par les gens qui
1200 s'occupent de ce dossier-là?

LA PRÉSIDENTE :

1205 Je serais portée d'aller du côté de monsieur Sanfaçon. D'abord, est-ce que c'est un
phénomène que l'on observe, l'utilisation par exemple d'érablières comme écran...

M. MARIO PLANTE :

1210 Visuel et olfactif je dirais.

LA PRÉSIDENTE :

1215 ... et olfactif, oui, c'est ça.

M. MARIO PLANTE :

Visuel pour oublier, olfactif pour ne pas sentir.

1220 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci, madame la Présidente. Ce qu'on observe dans les zonages, et je pense que Jean pourra confirmer, c'est que, évidemment, quand il y a du zonage de production, souvent la tendance est d'éloigner les porcheries ou autres établissements de production animale des villages et, en conséquence, on se retrouve souvent à la lisière des boisés, pas spécifiquement des érablières.

1225

Deuxième information. Les érablières sont protégées en vertu, par la Commission de Protection du Territoire agricole. Alors, il ne peut pas y avoir modification à une érablière sans autorisation de la Commission de la Protection du Territoire agricole.

1230

Et, troisièmement, c'est vrai qu'un écran boisé autour d'un bâtiment réduit, peut réduire les émissions d'odeurs d'un bâtiment, effectivement. Mais, habituellement, ça peut être un écran qui est planté, pas nécessairement un écran naturel déjà existant.

1235

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais que vous soyez un petit peu plus clair sur la protection qu'offre la Commission de Protection du Territoire agricole par rapport aux érablières? Je n'ai pas trop compris.

1240

M. DENIS SANFAÇON :

J'y arrive, je viens de le trouver pendant que je parlais.

1245 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. DENIS SANFAÇON :

1250

Merci beaucoup. La Loi sur la Protection du Territoire des activités agricoles confie la protection des érablières à la CPTAQ, la Commission de Protection du Territoire agricole. L'article 27 de la loi prévoit que: **Une personne ne peut, sans l'autorisation de la Commission, utiliser une érablière située dans une région agricole désignée à une autre fin ni y faire la coupe des érables, sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie.** Donc, l'autorisation de la Commission est requise pour toucher à une érablière.

1255

LA PRÉSIDENTE :

1260 Mais ça n'interdit pas le fait que l'érablière pourrait servir d'écran olfactif ou d'écran visuel

à l'implantation d'une porcherie adjacente?

M. DENIS SANFAÇON :

1265 Non non, pas du tout.

LA PRÉSIDENTE :

1270 D'accord.

M. DENIS SANFAÇON :

1275 Mais ça ne modifiera pas nécessairement l'érablière, sauf si la Commission l'autorisait pour des motifs qu'elle jugerait appropriés.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Beauchamp.

1280 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Je vous entends parler du Rang Saint-Vincent, êtes-vous proche du Bois de Bellerivière?

M. MARIO PLANTE :

1285 Ce n'est pas très loin Bois de Bellerivière, mais nous on est plutôt vers Grand-Brûlé, vers la montée qui va au village.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1290 Vous êtes de l'autre côté.

M. MARIO PLANTE :

1295 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1300 Vous n'êtes pas du côté Sainte-Scholastique.

M. MARIO PLANTE :

1305 Non, de l'autre côté, effectivement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

O.k.

1310 **M. MARIO PLANTE :**

En allant vers Saint-Placide.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1315

Je m'excuse, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

1320

Est-ce que ça va pour cette réponse? Monsieur Nadeau, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter peut-être?

M. JEAN NADEAU :

1325

Ce que je pourrais rajouter sur les propos de monsieur c'est que, comme j'ai mentionné tout à l'heure, supposons un secteur d'érablière où il y avait, comme monsieur le mentionne, des érablières en exploitation à des fins commerciales, qui recevraient des gens, il pourrait toujours être possible, en vertu des orientations gouvernementales, de déterminer un secteur duquel on pourrait exclure la production porcine dans un règlement de contrôle intérimaire. Encore une fois, ce règlement devrait être soumis au gouvernement, qui pourrait l'approuver ou non, aux regards des orientations gouvernementales.

1330

Ceci étant dit, dans la mesure où la position de la MRC serait bien justifiée, c'est quelque chose qui pourrait être envisageable, effectivement. Il y a des distances séparatrices également qui pourraient être aussi applicables. Mais quand je parle aussi d'utilisation à des fins quand même commerciales, des érablières, il faudrait quand même qu'il y ait une certaine densité par exemple sur un rang, qui pourrait justifier par exemple un zonage de production.

1335

Ceci étant dit, dans la mesure, même en fait dans une zone où la MRC pourrait interdire par exemple l'implantation de porcheries, on pourrait penser qu'il serait possible cependant d'épandre des lisiers qui pourraient être produits par des porcheries qui seraient implantées un peu plus loin, dans la mesure où, en zone agricole, quand l'activité agricole est autorisée, et bien là c'est le sous-produit de l'agriculture aussi peut être épandu.

1340

LA PRÉSIDENTE :

1345

Monsieur Marquis.

1350

M. ALFRED MARQUIS :

1355 Oui, c'est toujours pour monsieur Nadeau. Est-ce que les municipalités, ou encore les municipalités régionales de comté, peuvent réglementer concernant la disparition des boisées autres que les érablières sur leur territoire, même si le boisé est en milieu agricole?

M. JEAN NADEAU :

1360 Effectivement, les municipalités locales, de même que la municipalité régionale de comté, peuvent utiliser des pouvoirs prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour régir ou restreindre l'abattage d'arbres. Elles ne peuvent pas prohiber l'abattage d'arbres, mais elles peuvent régir ou restreindre. Elles pourraient, par exemple, à l'endroit d'érablières, n'autoriser par exemple que la coupe d'assainissement, comme monsieur Sanfaçon le mentionnait tout à l'heure, ou encore pour d'autres types de boisés, il y a plusieurs MRC qui sont intervenues, par
1365 exemple, pour limiter les superficies de déboisement d'un seul tenant ou pour encore autoriser des prélèvements du tiers des tiges ou 10% des tiges sur une période de 10 ans. Il y a diverses formules qui sont possibles, mais encore une fois, c'est à la MRC ou à la municipalité locale d'agir en cette matière.

1370 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question, monsieur Plante?

M. MARIO PLANTE :

1375 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1380 En tout cas, ça vous donne un peu une perspective.

M. MARIO PLANTE :

1385 Déjà, je vois qu'il y avait des pistes tout de même d'intervention qui, et bien une piste d'intervention qui avait été soulevée, ce qui fait que j'avais déjà saisi cette information-là.

1390 Est-ce que je peux aller dans un autre ordre d'idée? Si on parle d'environnement, environnement humain aussi, tout simplement, je sais que, actuellement, il y a la mise en place d'un parc rural, il y a des agents de développement, parce qu'il y a un questionnement important qui existe par rapport au fait que la population en milieu agricole diminue, compte tenu, bon, de la grosseur des entreprises, l'abandon, la diminution, je dirais, des producteurs agricoles. Il y a un exemple spécifique, Saint-Hermas, qui est un village juste à côté de Saint-Benoit, qui n'est pas loin d'ici, le dépanneur il a l'air en voie de fermeture, plus de Caisse pop, plus rien, finalement, ou presque là, ça va devenir la banlieue de Saint-Benoit pour ainsi dire et de
1395 Lachute.

1400 On comprend que le fait qu'il y ait des productions qui dérangent, je dirais, ou inquiètent,
à tout le moins, une partie de la population, peut amener les gens à s'éloigner de certains
territoires, ne pas vouloir s'implanter près de ces industries-là. Est-ce qu'il y a une réflexion
1405 présentement, au niveau du gouvernement, ou dans l'aménagement global du territoire
québécois, et particulièrement assez près de Montréal, où à la fois on, parce que c'est assez
étrange que, aussi près de Montréal, on ne soit même pas capable d'avoir un village qui a une
population plus grande, alors peut-on penser ou se, cette réflexion qu'on fait actuellement
pourrait-elle amener notre gouvernement à réfléchir à une organisation qui permette à la fois
1410 d'offrir aux citoyens un milieu de vie attirant et favoriser le développement de l'agrotourisme dans
certains secteurs? Est-ce qu'il pourrait y avoir une pensée globale de ce type-là qui pourrait
apparaître à partir de la réflexion qu'on fait aujourd'hui?

LA PRÉSIDENTE :

1410 Alors, je ne sais pas si vous adressez la question à la Commission comme telle ou?

M. MARIO PLANTE :

1415 En fait, oui, plus directement là.

LA PRÉSIDENTE :

1420 Plus directement. Mais avant de m'avancer, j'aimerais aller du côté de monsieur
Nadeau. Je comprends que vous allez me répondre que c'est le ministère des régions qui
réfléchit à ça, mais peut-être que, à l'échelle de votre ministère, il y a une réflexion qui est faite
dans ce sens-là. J'aimerais savoir ce qui en est.

M. JEAN NADEAU :

1425 Ce que je pourrais mentionner c'est que, par exemple, pour le territoire de la
communauté métropolitaine de Montréal, il y a un certain nombre d'orientations qui ont été
signifiées par le gouvernement, et des attentes également qui ont été signifiées par le
gouvernement à l'endroit de la communauté métropolitaine de Montréal et qui visent un certain
1430 nombre de domaines. On parle de gestion de l'urbanisation, on parle d'agriculture également là-
dedans, on parle de culture, de développement. C'est dans un contexte comme ça, je pense,
que des éléments de solution à cette problématique-là pourraient être imaginés, dans la mesure,
bien sûr, où monsieur est, que le territoire où il demeure, en fait, est compris dans celui de la
communauté métropolitaine de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Monsieur Beauchamp.

1440

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Évidemment, Saint-Benoit, ça fait partie de Mirabel.

1445 **M. MARIO PLANTE :**

Exact.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1450

Saint-Hermas aussi.

M. MARIO PLANTE :

1455

C'est exact.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

C'est une vieille histoire ça, n'est-ce pas? Ça c'est l'histoire de l'aéroport qui...

1460

M. MARIO PLANTE :

C'est parfaitement ce qui...

1465

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

... qu'on retrouve là. Et, au fond, vous essayez de voir comment on peut concilier une certaine politique de la ruralité avec les constats que vous faites à Saint-Benoit ou à Saint-Hermas, à côté, d'un village qui est en train de complètement disparaître. L'entité administrative est disparue parce qu'elle est intégrée dans Mirabel maintenant.

1470

M. MARIO PLANTE :

Tout à fait.

1475

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mais vous observez sur le terrain une désertion des gens.

1480

M. MARIO PLANTE :

Et oui, tout à fait. Tout à fait, puis je pense qu'il y a les modèles de production qui peuvent avoir une influence, c'est sûr. C'est l'échelle de plus en plus grande. Où il y avait 10 familles, il y a un producteur maintenant, c'est sûr, mais il y a aussi, il y a certaines restrictions à l'établissement des gens aussi, compte tenu de l'ensemble du dossier, qui font en sorte que ce

1485

n'est pas n'importe qui qui peut s'installer en territoire agricole.

1490 En même temps qu'on est favorable à la production agricole dans toutes ses formes, mais si elle prend un volume et elle a des pratiques industrielles, qui font en sorte que ça déshumanise le milieu, et si, également, pour exister, elle nécessite tellement d'espace que, sur le plan agricole, il faut penser à d'autres types de population pour, je dirais, remplir le territoire à ce moment-ci. Ce qui fait qu'il faut réfléchir.

1495 Si, d'une part, il y a des pratiques qui font en sorte que les producteurs quittent les lieux et qu'il reste quelques citoyens qui sont installés dans les maisons qui étaient autrefois occupées par des producteurs, et bien je ne sais pas jusqu'à quel point il faut penser à d'autres types de productions, à des échelles plus petites, qui vont faire en sorte que, par exemple, un petit vignoble comme le mien, et bien, je veux dire, on va bientôt amener une famille dans la place, ça va être des consommateurs.

1500 Si on crée des environnements propices, il peut y en avoir d'autres. Ce n'est pas obligé d'être juste des producteurs porcins ou de grandes agricultures ou des producteurs laitiers. On peut essayer de réfléchir tous ensemble à d'autres sortes de productions, pour que ça revive sous une autre forme. Mais si on donne toute l'espace aux producteurs porcins, puis on crée un environnement nauséabond de façon continue je dirais, parce que c'est sûr que l'épandage c'est 1505 une chose, et bien comment on va arriver à redonner vie à ces endroits-là, si on continue dans la même ligne continuellement?

LA PRÉSIDENTE :

1510 Moi j'aimerais peut-être, pour le moment, poser une question à madame Bérubé. Est-ce que, au moment de l'imposition du moratoire, est-ce que vous aviez plusieurs demandes de certificats d'autorisation pour l'implantation de porcheries ou l'agrandissement de porcheries dans la région?

1515 **MME BRIGITTE BÉRUBÉ :**

Oui, et bien nous en avons 5.

1520 **LA PRÉSIDENTE :**

5?

1525 **MME BRIGITTE BÉRUBÉ :**

5, oui. Je peux vous le dire en gros, au total, ça totalise environ 100 000 porcs à l'engrais ces demandes-là, 3 000 porcelets et près de 500 truies.

1530

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1535 **MME BRIGITTE BÉRUBÉ :**

Ça c'est pour toute la grande région des Laurentides, évidemment.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1540

Y compris celle dont monsieur parle?

MME BRIGITTE BÉRUBÉ :

1545

Oui, y compris Mirabel, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Dumais.

1550

M. MARIO DUMAIS :

Je pense que, dans votre présentation, vous vous y êtes référée, le ministère de l'Environnement, c'est à propos de la superficie de la zone agricole dans la région ici. Est-ce que vous avez des données là-dessus, quelle est la proportion de l'ensemble de la région qui est zonée agricole?

1555

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, vous avez l'information. Je pense que c'est 9%, mais je ne suis pas sûre.

1560

M. DENIS SANFAÇON :

Je n'ai pas l'information, je vais vérifier ici.

1565

LA PRÉSIDENTE :

C'est 9, il me semble avoir vu 9%.

1570

MME BRIGITTE BÉRUBÉ :

Oui, nous avons l'information, c'est 9% du territoire des Laurentides qui est utilisé, zoné à des fins agricoles, et puis la source c'est la Commission de Protection du Territoire agricole.

1575

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Continuez.

1580 **M. MARIO DUMAIS :**

Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

1585

Ça va.

M. MARIO DUMAIS :

1590

C'était pour...

LA PRÉSIDENTE :

1595

Alors, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1600

Alors, dans le prolongement de la question de monsieur, j'irais au ministère de l'Agriculture. Le gouvernement a formulé une politique de la ruralité, dont un des points c'est le développement de produits de niche et de terroir et de soutien aux petites entreprises agricoles, monsieur évoque un vignoble, dont vous êtes le propriétaire si j'ai compris.

M. MARIO PLANTE :

1605

C'est exact. Oui, vous avez bien compris.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1610

Alors, est-ce qu'il y a un risque de contradiction dans les gouvernements, dans les directives gouvernementales par rapport à, un côté, développer des produits de terroir ou des niches très particulières et, de l'autre côté, une politique de développement de production intensive de grandes installations, et comment l'arbitrage peut se faire de ces double tensions?

M. DENIS SANFAÇON :

1615

C'est une bonne question pour un convalescent.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1620

Comme vous voyez, j'ai pitié de vous, je vous ramène à la santé très vite.

M. DENIS SANFAÇON :

1625 Votre compassion me touche. Écoutez, je pense qu'il ne faut pas, il faut faire, il faut regarder de façon globale. Si on regarde sur la Terre, 11% de la superficie de la Terre, de la planète Terre, est consacrée à l'agriculture. Au Québec, c'est 2%. Au Danemark, c'est 62%. En Hollande c'est 70%.

1630 Il y a un besoin à la fois de nourrir une population croissante, et je pense qu'on pourrait se référer à la conférence qu'a donnée monsieur Villeneuve à Saguenay, qui est très éloquente à cet effet, à cet égard. Il y a des consommateurs qui, parce que c'est le consommateur souvent qui, indirectement, est responsable de ses choix, directement responsable de ses choix. Il y a une consommation de masse et on a besoin d'une consommation pour des produits de masse.

1635 Il y a des produits de niche qui répondent à un certain nombre de consommateur et on a également besoin de ce type de produits-là. Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'on a besoin de l'un ou de l'autre. Je pense que la réponse c'est qu'on a besoin des 2, et de le faire le plus correctement possible, et c'est l'harmonie ou l'équilibre qui est recherché.

1640 C'est pour ça que, si on regarde de plus en plus les programmes du Ministère et gouvernementaux, bon bien il y a une politique de ruralité, ce n'est quand même pas vieux, et je pense que ça découle un petit peu de ce constat-là. Si on regarde du côté du Ministère, on a des programmes qui sont de moins en moins tournés vers la production. Je parle du Ministère, je ne parle pas de la Financière. Claude pourra en parler de son côté. Au Ministère, les programmes qu'on a, ils sont tournés, 2 horizons: l'agroenvironnement et la diversification.

1645 C'est beaucoup vers là que nos programmes s'en vont et regardez l'évolution dans les dernières années, on peut le constater, tant en termes d'aide financière qu'en termes de ressources. Michel le mentionnait tantôt, juste du côté de l'agroenvironnement, c'est presque 1650 50% des ressources professionnelles des régions qui y sont consacrées maintenant. Si on retourne 10 ans en arrière, c'était 2%, 5%, c'était très faible.

Alors, c'est les éléments de réponse qui me viennent à l'esprit, madame la Présidente.

1655 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

1660 Dans le prolongement de ce que vous nous disiez et du questionnement de monsieur qui est ici, on a beaucoup entendu parler des nouvelles façons de faire en matière de production porcine, bon, alors l'épandage avec des rampes basses, d'enfouissement, l'installation de toit sur les fosses à lisier, les haies de protection, tout ça. Est-ce que, selon vous, il est possible de 1665 concilier une production porcine faite dans le respect des règles environnementales les plus

1670 avancées à l'heure actuelle, avec des activités de type récréotouristique ou des productions plus, appelons-les de niche, type vignoble ou érablière? Dans quelle mesure la production porcine, si elle est bien faite, peut se concilier avec des activités comme celles-là ou dans quelle mesure faut-il faire une ségrégation et vraiment dire, même bien pratiquée, la production porcine, au fond, il faut l'éloigner le plus possible d'activités comme celles-là?

Alors, je ne sais pas si vous aviez quelque commentaire à émettre sur cette réflexion-là disons?

1675 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

1680 **M. DENIS SANFAÇON :**

Ça me paraît davantage être une demande d'opinion que d'information, mais chose certaine c'est qu'il est possible de diminuer l'impact environnemental et l'impact en terme de voisinage, d'inconvénients de voisinage associés à la production porcine. On a maintenant, au point de vue technologique, ce qu'il faut pour le minimiser énormément.

1685 Si on regarde, bon, la question des odeurs, qui est souvent une question qui préoccupe les citoyens, juste au niveau de l'épandage, on peut, juste avec des rampes basses, diminuer de 30% à 50% les problématiques d'odeurs et, avec l'incorporation, c'est 70%.

1690 Alors, c'est certain que, de dire qu'il n'y aura plus du tout d'odeurs, ça, c'est impossible à l'heure actuelle. Mais de dire qu'on peut réduire de 70% les charges d'odeurs au moment de l'épandage, je pense que là c'est une piste qui est intéressante et qui est techniquement possible présentement.

1695 Si on regarde au niveau des bâtiments d'élevage, on a des techniques, pour les nouveaux bâtiments, qui permettent de faire des bâtiments où il n'y a presque plus de problématiques d'odeurs périphériques. Qu'on pense au biofiltre, aux ventilations à cheminées hautes, aux écrans boisés et caetera.

1700 Donc, on a présentement, et aux nouveaux modes de construction à l'intérieur des bâtiments, qui permettent de séparer à la fois les liquides et les solides et d'avoir une double gestion des éléments fertilisants et de diminuer d'autant ces problématiques d'odeurs. Donc, c'est possible de faire de l'élevage en minimisant les inconvénients. Et quand on regarde au niveau environnemental, je pense que, avec le règlement et les dispositions et les recommandations de fertilisation, et l'implication des professionnels dans ces gestes-là et, les
1705 bonnes pratiques, on les connaît, maintenant il faut les mettre en oeuvre et c'est le défi, je pense, actuel.

1710

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la seule façon d'éliminer les odeurs qu'entraîne l'épandage de lisiers, de les éliminer totalement, ce serait de traiter?

1715

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente, il est certain que des, qu'il y a des procédés de traitement qui ont pour objectif de diminuer les odeurs. Il y a des procédés de traitement qui ne diminuent pas complètement les odeurs. C'est variable selon les types de procédés de traitement.

1720

Par exemple, c'est sûr que les compostages, c'est des procédés qui, habituellement, font un produit qui est sans odeurs, maintenant, sur le site de compostage, c'est une autre chose, mais le produit qui en ressort, il est souvent sans odeurs. Alors, il y a des procédés de traitement et c'est variable selon le procédé.

1725

LA PRÉSIDENTE :

Et j'imagine que moins il y a d'odeurs au bout du traitement, plus c'est coûteux pour y arriver, est-ce que c'est une équation qui est correcte à faire?

1730

M. DENIS SANFAÇON :

Je ne pourrais pas vous dire exactement parce que, présentement, on est en train de, comme vous savez, d'évaluer un certain nombre de procédés de traitement et, au point de vue technicoéconomique, et ça fait partie justement de cette évaluation-là, à savoir qu'est-ce qui reste après le traitement, à la fois en termes de fertilisants et à la fois en termes d'odeurs et à quel coût on a réussi à le faire, tant en termes d'immobilisation qu'en termes de fonctionnement, d'opération.

1735

1740

LA PRÉSIDENTE :

Puis ça, vous nous avez déjà indiqué qu'on aurait des résultats cette année?

1745

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, cette année, on devrait être, c'est la dernière année des 3 années d'évaluation technicoéconomique de ces procédés-là. Pour la plupart d'entre eux, c'est la dernière. Alors, ça devrait quelque part être à la fin de l'année en cours.

1750

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Ça va, monsieur Plante? En tout cas, ça vous donne un certain éclairage.

1755

M. MARIO PLANTE :

Merci beaucoup.

1760 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Je vous invite, d'ailleurs, tous ceux qui êtes passés, à vous réinscrire si vous avez d'autres questions, mais on va donner la chance à d'autres.

1765 Je ne sais pas si madame Desrochers est prête à venir poser ses questions? Oui. Alors, c'est madame Carole Desrochers, qui est également citoyenne, elle fait partie de la Bande à Porc et elle est..

MME CAROLE DESROCHERS :

1770 Je suis productrice également.

LA PRÉSIDENTE :

1775 Oui, c'est ça.

MME CAROLE DESROCHERS :

1780 Bon. À la lumière de ce qu'on a entendu et de quelques réponses aussi que vous avez reçues, j'ai compris que, dans le cas qui nous préoccupe, on a le RCI et, au niveau de notre municipalité, on pourrait peut-être travailler au niveau de la zone d'exclusion, mais je me demandais, si jamais ce recours-là, ça ne débouche pas et ça n'avance pas dans notre cas à nous, est-ce que vous avez jugé opportun, à la lumière des constatations que l'ensemble de la population québécoise dépose contre les mégas porcheries, on s'entend bien, c'est les mégas
1785 qui nous dérangent, est-ce que vous avez pensé à réviser vraiment le calcul des distances séparatrices qui, à mon sens à moi, ne sont plus correctes?

LA PRÉSIDENTE :

1790 J'aimerais ça d'abord vous entendre sur ce que vous entendez par une méga porcherie, parce qu'il y a des définitions assez diverses, j'aimerais ça savoir, pour vous, ça commence où une méga porcherie, juste pour qu'on s'entende sur...

MME CAROLE DESROCHERS :

1795 Bien, quand on est au-dessus de 1 000.

LA PRÉSIDENTE :

1800 1 000 porcs à l'engraissement?

MME CAROLE DESROCHERS :

1805 Oui, oui. Oui, c'est ça. Ça m'apparaît, c'est ça. Au-dessus de 500 mettons déjà, mais il y a des gens qui travaillent correctement, mais de la grosse porcherie c'est...

LA PRÉSIDENTE :

1810 C'est juste pour qu'on s'entende parce qu'il y a des définitions aussi diverses qu'il y a de citoyens.

MME CAROLE DESROCHERS :

1815 Bien, je ne suis pas une grande connaisseuse en la matière, c'est bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Dumais?

1820 **M. MARIO DUMAIS :**

1825 Dans le prolongement de la réflexion sur une méga porcherie, étant donné les chiffres qui sont mentionnés, à savoir que ça ne devrait pas dépasser 1 000 et peut-être même 500, est-ce qu'on pourrait demander au représentant de la Financière de nous dire quelle est la taille d'une porcherie d'engraissement qui correspond à une unité de travail/personne? Quelle est la taille d'un élevage en engraissement qui correspond au travail d'une personne à plein temps?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1830 En fait, il faut contextualiser. Il faut faire attention. C'est que, dans le cadre du programme d'assurance stabilisation du revenu agricole, on établit la taille d'une entreprise ou d'un modèle d'entreprise qui permet de couvrir minimalement 70% du salaire d'un ouvrier spécialisé, quand on parle du porc à l'engrais, et l'unité, en fait, la production à laquelle on arrive dans nos enquêtes donne 4 000 porcs produits par année. Ça veut dire que, si on divise ça par 3, ça fait
1835 treize cent quelques places/porc de capacité du site. Et, concernant les truies, les truies c'est 200, 204 truies, quelque chose du genre, avec la pouponnière, la section pouponnière, évidemment.

M. MARIO DUMAIS :

1840 Donc, pour interpréter ces données-là, ça signifie que, normalement, pour qu'une personne puisse vivre à plein temps du travail de l'engraissement des porcs par exemple, normalement ça prend une porcherie d'une capacité de 1 300 personnes, donc une...

1845

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1 300 places.

1850 **M. MARIO DUMAIS :**

1 300 places/porc, donc une porcherie qui correspond à une unité de travail/personne est une méga porcherie, suivant les critères de madame?

1855 **MME CAROLE DESROCHERS :**

1860 Peut-être que je n'aurais pas dû mordre à l'hameçon, puis lancer des chiffres comme ça, parce que là vous parlez d'engraissement, de truies, tout ça, vous me confondez. Mais dans le cas qui nous préoccupe sur notre rang c'était, si je ne me trompe pas, 1 050 truies. Donc, je pense que c'était assez gros. Ça fait que c'est ça. Quand on parle de cochons, bon là, ça me revient, mais c'est ça, vous m'avez...

LA PRÉSIDENTE :

1865 C'est différent.

MME CAROLE DESROCHERS :

1870 On n'est pas habitué de parler en public, ça fait que là j'ai lancé un chiffre, puis j'ai...

LA PRÉSIDENTE :

Mais on se comprend. Non, c'est juste que je voulais qu'on situe...

1875 **MME CAROLE DESROCHERS :**

Oui, oui, mais c'était assez gros, je pense, pour qu'on puisse se démener et puis ne pas être content.

1880 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, votre préoccupation c'est de savoir est-ce qu'on travaille à redéfinir des distances séparatrices qui...

1885 **MME CAROLE DESROCHERS :**

1890 C'est ça, oui, parce qu'on sait que, bon, de par l'ancienne loi, qui est comme mise sur la glace pour l'instant, il y avait des distances séparatrices, des calculs bien précis, puis selon ces paramètres-là, c'est ça, il y a certains projets qui peuvent passer. Mais est-ce que, c'est ça, on songe peut-être à réviser ça parce que ça ne m'apparaît pas tout à fait juste?

LA PRÉSIDENTE :

1895 Alors, la responsabilité des distances séparatrices revient aux municipalités, n'est-ce pas, monsieur Nadeau?

M. JEAN NADEAU :

1900 Merci, madame la Présidente. Effectivement, les municipalités, dans la mesure où, la réserve que je faisais tout à l'heure, dans la mesure où elles peuvent régler, pourraient donc faire varier les distances séparatrices proposées par le gouvernement. Bon, pensons le cas, par exemple, d'une MRC qui pourrait, elle, à l'endroit d'un projet récréotouristique ou peu importe, ou d'une activité particulière dans le territoire, proposer au gouvernement des modifications aux distances séparatrices qu'il préconise dans les orientations gouvernementales.

1905

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux vous arrêter?

1910 **M. JEAN NADEAU :**

Oui, bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

1915

Quelles sont celles qui sont proposées par le gouvernement à l'heure actuelle? Est-ce que vous avez l'information sur les distances qui sont préconisées à l'heure actuelle et qui pourraient être modifiées par l'adoption d'un règlement municipal adapté à une situation municipale donnée?

1920

M. JEAN NADEAU :

1925 Une chose d'abord qu'il faut comprendre, c'est que les distances vont varier selon chacun des projets. Elles vont varier en fonction de la taille du projet, en fonction du type d'animaux qu'on retrouve, puis en fonction de l'environnement aussi immédiat.

1930 La distance, par exemple, qui est prévue à l'endroit d'une maison d'habitation isolée est moindre que celle qui est prévue à l'endroit, par exemple, d'un, ce qu'on appelle un immeuble protégé, qui peut être un site récréotouristique par exemple, ou, je ne sais pas moi, peu importe, d'autres types d'équipements dans le territoire, ou encore à l'endroit d'un périmètre d'urbanisation, donc d'un village. Il y a donc une certaine marge de manoeuvre possible de la MRC à l'endroit de ces éléments-là, toujours sur la base d'une justification. Là, on ira, bien sûr, au cas par cas.

1935 Par ailleurs, rappelons une chose, c'est des distances séparatrices qui ont été adoptées

par le gouvernement à la suite d'une commission parlementaire qui a été tenue en 1997 sur la question. Alors, c'est ce que je peux dire pour l'instant là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1940

Mais, donc, les municipalités, en autant qu'il y a un schéma d'aménagement qui est adopté ou qu'il y a un règlement de contrôle intérimaire qui est adopté, peuvent réglementer sur les distances séparatrices entre, selon le type d'équipement dont il est question et selon l'environnement?

1945

M. JEAN NADEAU :

Effectivement, dans la mesure où il y a un schéma ou il y a un règlement de contrôle intérimaire, une municipalité locale pourrait réglementer. Dans la mesure où il y a un schéma d'aménagement, bien sûr, la réglementation de la municipalité est soumise à la MRC pour l'examen de la conformité. À ce moment-là, c'est la MRC qui décide de ce qui s'applique au niveau municipal. Quand ça se passe au niveau de la MRC, c'est le gouvernement qui va statuer sur le cadre qui est proposé par la municipalité régionale de comté.

1950

1955

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Il pourrait arriver des situations où on trouve abusif la demande qui est faite ou par la municipalité ou par la MRC?

1960

M. JEAN NADEAU :

Ah! bien regardez, supposons un cas où, par exemple, on aurait une distance d'éloignement des porcheries de 3 ou 4 kilomètres à l'endroit d'un périmètre d'urbanisation, on peut penser que ça prendrait de très bonnes justifications de la part de la MRC pour que ce soit accepté par le gouvernement. Je ne dis pas que c'est impossible, mais, par exemple, dans le cas de vents dominants ou dans le cas, par exemple, d'expérience, peut-être, d'implantation déjà dans le terrain de porcheries qui causent problème, on pourrait se baser en fait sur des cas existants qui causent des problèmes pour proposer au gouvernement des distances plus grandes que celles qu'il préconise dans son règlement. Mais tout encore est une question de justification de la part de la MRC.

1965

1970

C'est certain que, si la MRC adopte un règlement de contrôle intérimaire, puis elle nous lance un chiffre en disant: **Bon bien, moi j'ai mis 4 kilomètres parce que c'est ce que je veux que chez moi**, et bien c'est certain que ça ne passera pas la rampe.

1975

LA PRÉSIDENTE :

Comment vous prenez en compte, monsieur Nadeau, justement les réactions des citoyens dans une région? Vous allez, vous examinez ou un règlement de contrôle intérimaire ou un schéma d'aménagement, c'est quoi votre sensibilité par rapport, la sensibilité que vous

1980

exercez par rapport à ce que les citoyens en pensent dans la région? Je comprends que vous intervenez, votre interface c'est la MRC ou, bon, ça je comprends très bien ça, mais dans l'analyse qui est faite, est-ce que vous considérez ce qui ressort des échanges, des discussions, des manifestations ou autres qui sont faites par les citoyens dans une région donnée?

1985

M. JEAN NADEAU :

Là, en fait, on pourrait diviser votre question sous 2 angles.

1990

LA PRÉSIDENTE :

Si vous voulez.

1995

M. JEAN NADEAU :

Il y a, bien sûr, l'angle technique des fonctionnaires, qui eux examinent ou font des recommandations au ministre par rapport à un document de planification d'une MRC et la loi nous dit, en fait, évalue si le document qui nous est proposé est conforme aux orientations gouvernementales. Alors, dans ce contexte-là, la marge de manoeuvre est relativement restreinte, c'est certain.

2000

Bon, par ailleurs, les citoyens, en fait, leurs intervenants de premier niveau si on peut dire, c'est, bien sûr, les élus municipaux. Bon, par ailleurs, il y a toujours des pressions politiques qu'on peut faire, mais c'est difficile à ce moment-là, je veux dire, d'aller, de penser obtenir, par cette voie-là, des multiplications importantes des distances séparatrices, étant donné que le ministre des Affaires municipales qui, quand même répond pour le gouvernement, est pris lui aussi avec la conformité à ces orientations-là. Tout est une question de justification par la municipalité régionale de comté.

2005

Et puis je vous dirai que, jusqu'à présent, il y a beaucoup de règlements de contrôle intérimaire qui ont été refusés parce que les MRC font des propositions sans nous démontrer la pertinence de ces propositions-là. Alors que, dans bien des cas, dans les milieux que je connais mieux que celui-ci, les MRC avaient en main des éléments qui auraient pu servir de justifications qui auraient probablement été acceptées. Mais encore faut-il que ces justifications-là nous soient transmises.

2015

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

2020

M. ALFRED MARQUIS :

C'est aussi pour monsieur Nadeau, c'est-à-dire que les orientations gouvernementales, elles ont été établies, comme vous l'avez mentionné, par une commission parlementaire et, à ce moment-là, on y retrouve des paramètres qui déterminent les distances et qui font des

2025

différences, justement, entre les espèces animales pour ces questions de distances.

2030 Vous nous avez parlé de ce qui peut être fait au niveau des MRC, mais au niveau des orientations gouvernementales, s'il semblait, avec le temps, les choses changent des fois, y avoir une différence qui semble se manifester au niveau de certains paramètres en particulier touchant une production en particulier, est-ce qu'il est possible de les revoir?

2035 C'est une question, je pense, qui est relativement importante dans cette affaire. Il y a, bien sûr, les possibilités de le faire MRC par MRC, mais est-ce qu'on peut le faire sur le plan provincial? Entre autres, par exemple, si on pense au paramètre utilisé pour les porcs, est-ce que celui-ci pourrait être changé, au lieu de passer à, je ne me souviens pas trop, .8 je crois, de passer à .6 ou quelque chose du genre?

2040 **M. JEAN NADEAU :**

Merci, madame la Présidente. En fait, si on passe à .6, on va diminuer les distances. Il faudrait peut-être, n'est-ce pas? Si on veut augmenter les distances, ne pas avoir un facteur...

2045 **M. MARIO DUMAIS :**

Vous avez raison, c'est 1 pour les porcs et .8 pour les bovins ou quelque chose du genre.

M. JEAN NADEAU :

2050 C'est ça.

M. MARIO DUMAIS :

2055 Alors, il faut monter peut-être à 1.2, n'est-ce pas?

M. JEAN NADEAU :

2060 Bien, en fait, ce que vous suggérez là ou ce que vous amenez, en fait, c'est quand même une modification importante. C'est sûr que, si on veut le faire sur le plan provincial, ça va prendre une décision gouvernementale à cet égard-là. Les MRC peuvent donc faire jouer des choses sur le terrain, mais si on parle de reformuler ou de refondre les paramètres qu'on a à l'heure actuelle dans les orientations gouvernementales, étant donné que c'est issu d'une décision gouvernementale, ça va être modifié aussi par une décision gouvernementale.

2065 **M. MARIO DUMAIS :**

Oui, mais si on s'apercevait que, effectivement, il y a un certain nombre d'années, les décisions qui ont été prises ne sont plus conformes avec les besoins de la société d'aujourd'hui, on peut les repasser, je suppose?

2070

M. JEAN NADEAU :

Bien, j'imagine que ça pourrait faire partie des recommandations que vous pourriez faire.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Une chance qu'il y a une Commission. Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2080

Je voudrais vérifier, à propos du projet dont on parle, on a évoqué 1 050 truies à l'élevage, si je me réfère au règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts, est-ce qu'un élevage de cette taille oblige d'enclencher le processus d'évaluation de l'examen des impacts qui était fixé à 600 unités animales?

2085

M. PIERRE FORTIN :

Donc, ça correspond à à peu près 265 unités animales. Donc, il est inférieur au seuil de 600 unités animales que le, nécessaires pour aller devant...

2090

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Avec la nouvelle situation qui serait engendrée par le REA, à partir de laquelle vous ne compterez plus à partir d'unités animales mais sur le bilan phosphore, est-ce que ça veut dire que de plus grosses installations ne seraient jamais soumises à l'évaluation et à l'examen des impacts?

2095

M. PIERRE FORTIN :

Normalement... regardez, ce qu'on me souffle ici, par monsieur Bouchard, qui est notre expert dans la réglementation et, si besoin, je vais lui demander de venir répondre, mais ce que je m'apprêtais à dire c'est que, évidemment, au niveau des études environnementales, on parle en termes d'unités animales. Donc, ce n'est pas un concept de quantité de phosphore.

2100

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Donc, le concept d'unités animales ne sera pas évacué?

2105

M. PIERRE FORTIN :

Non, pas au niveau des études d'impacts environnementaux.

2110

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci.

2115

LA PRÉSIDENTE :

2120 Alors, à votre question donc, c'est de ressort municipal que les calculs de distances séparatrices.

MME CAROLE DESROCHERS :

2125 Oui oui, on retourne à nos municipalités, oui.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

2130 **MME CAROLE DESROCHERS :**

2135 Et en regard peut-être de l'évolution au niveau de l'agriculture, du biologique, puis nous ça nous touche directement parce que notre entreprise est biologique, est-ce que les entreprises qui côtoient d'autres entreprises qui sont très polluantes et qui déversent, quand on parle, on ne parle pas juste d'odeurs, on parle de résidus d'antibiotiques à, est-ce que ces entreprises-là, on va être protégé? Est-ce que vous avez pensé à une protection supplémentaire, parce qu'il y en a de plus en plus, et c'est un mouvement irréversible, et il va falloir aussi, je pense, les protéger d'une certaine façon?

2140 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre production biologique c'est toujours le vignoble.

MME CAROLE DESROCHERS :

2145 Oui, notre vignoble, c'est un vignoble d'agriculture biologique également, mais est-ce que c'est, ça nous ajoute un plus par rapport à d'autres entreprises qui pourraient polluer autour de nous ou ça ne change rien? C'est ça que je me demande, mais pour moi, ça me donne des craintes quand même.

2150

LA PRÉSIDENTE :

Je vous avoue que je suis embêtée de savoir à qui je réfère la question.

2155 **MME CAROLE DESROCHERS :**

2160 Mais pourtant il y a de plus en plus, dans le centre du Québec, qui est la région la plus développée au niveau bio, je pense qu'il y a beaucoup de porcheries aussi, je me questionne pourquoi, c'est ça, ça doit côtoyer...

LA PRÉSIDENTE :

2165 On peut aller voir monsieur Sanfaçon pour savoir s'il y a une incompatibilité à faire
côtoyer des productions biologiques, comme la production dont madame parle, et la production
porcine?

M. DENIS SANFAÇON :

2170 Madame la Présidente, je ne connais pas par coeur le cahier de charges de la production
biologique, mais ce que je sais de la production biologique c'est que, en général, c'est une
production qui se fait avec des intrants naturels, donc des fumiers et des lisiers, au départ.

2175 Ce que je pense c'est qu'il n'y a pas d'incompatibilité en termes de proximité par rapport
au type d'élevage. Il y a des incompatibilités, je pense, par rapport à certains produits qui
pourraient être utilisés dans un champ voisin, et là on fait référence davantage aux questions de
pesticides. C'est ce que je connais des cahiers de charges, mais pas au niveau des odeurs.

2180 Par contre, un vignoble, il faut se rappeler qu'un vignoble fait partie des immeubles
protégés au sens des orientations gouvernementales et que, donc, des distances, si ma
mémoire est bonne, peuvent être prises en regard de cet établissement-là, distances qui sont
plus grandes que celles d'une maison d'habitation.

LA PRÉSIDENTE :

2185 Donc, c'est, monsieur Nadeau, c'est exact ce que vient de dire monsieur Sanfaçon,
j'imagine que oui, mais c'est exact et, effectivement, est-ce que les distances sont importantes
entre les vignobles et d'autres productions?

M. JEAN NADEAU :

2190 Bon, effectivement, comme monsieur Sanfaçon l'a mentionné, il y a un des éléments de
la formule de calcul, qu'on appelle le paramètre G qui, en fait, lui va varier. C'est un facteur, en
fait, qu'on introduit dans la formule de calcul et puis qui, pour une maison d'habitation, est de .5,
donc qui va donner un résultat plus, une distance plus courte. Pour un immeuble protégé, les
2195 vignobles sont considérés comme étant des immeubles protégés, là le facteur G est de 1 et puis,
dans le cas d'un périmètre d'urbanisation, le facteur G est de 1.5. Alors, on aurait une distance
donc plus grande pour le périmètre que pour le vignoble et plus courte pour la maison que pour
le vignoble.

2200 Et, bien sûr, on peut lancer des éléments comme ça, fait sourire un peu les gens, mais
c'est, il faut aussi, pour pouvoir avoir une appréciation de la distance, l'évaluer en fonction d'un
projet précis, parce que chacun des projets d'élevage commande une distance différente en
fonction de l'unité de voisinage.

2205

LA PRÉSIDENTE :

2210 Puis comment c'est pris en compte quand le ministère de l'Environnement évalue un projet d'implantation de porcherie, la proximité de productions biologiques? Est-ce que ce sont des éléments que vous considérez, madame Bérubé?

MME BRIGITTE BÉRUBÉ :

2215 Non, ce n'est pas un élément qui est pris en considération. D'ailleurs, il y a des producteurs qui ont des, des productions à la fois biologique et non biologique. C'est comme les questions de, finalement, de voisinage ne sont pas prises en considération par le Ministère.

MME CAROLE DESROCHERS :

2220 Ça n'a rien à voir. Les entreprises, en tout cas, qui sont biologiques, en tout cas, dans nos cahiers de charges, quand ils ont une production qui n'est pas biologique, ils sont, à court et moyen terme, ils doivent devenir à 100% biologiques. Effectivement, on peut avoir une période de transition, mais à très court terme, on doit être 100% biologique, en général.

2225 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ce que madame dit c'est, quand on examine un projet, par exemple, l'implantation de porcheries, ce n'est pas un élément qu'on tient en compte, le fait qu'il y ait proximité d'une production biologique?

2230

MME CAROLE DESROCHERS :

2235 Oui, c'est ce que je pensais, mais je trouve ça malheureux parce que, c'est ça, avec les OGM, avec tous les trucs maintenant qui sont partout autour de nous, ça devient de plus en plus compliqué de faire de la culture biologique parce que l'autre elle est envahissante et les produits qu'ils utilisent sont de plus en plus forts.

LA PRÉSIDENTE :

2240 Mais, monsieur Sanfaçon, dans le cas de productions porcines accompagnées de culture, et notamment la culture du maïs, et on sait que la culture du maïs utilise des pesticides, est-ce qu'il n'y a pas incompatibilité d'avoir à proximité une production biologique?

M. DENIS SANFAÇON :

2245

2250 Madame la Présidente, d'abord, mentionner que les producteurs de porc possèdent 12.5% des superficies en maïs. Alors, ce n'est pas nécessairement le producteur de porc qui possède des superficies en maïs. Et, si on regarde les entreprises déclarantes, on monte à 15%, mais si on regarde les entreprises porcines, on parle de 12.5%, et c'est souvent des producteurs, il y a beaucoup de producteurs spécialisés dans ces cultures-là.

2255 Et, comme je mentionnais tantôt, et puis je pense que votre interlocutrice est encore mieux placée que moi pour le savoir, les cahiers de charges de l'agriculture biologique, je ne les connais pas par coeur, mais je sais qu'il peut y avoir des incompatibilités entre les usages des pratiques effectuées à proximité. Ça, je vous l'ai mentionné tout à l'heure.

LA PRÉSIDENTE :

2260 Oui.

M. DENIS SANFAÇON :

2265 L'agriculture biologique au Québec, c'est une croissance de 20 à 25% en chiffre d'affaires par année et c'est une priorité pour un ministère de plus en plus. Je veux juste rappeler la mise en place du programme de soutien à l'agriculture biologique l'an dernier, doté d'un budget de 1 million, et reconduit pour les 2 prochaines années également. On est la seule province, avec la Colombie-Britannique, à avoir une loi sur les appellations réservées et, donc, au niveau de l'agriculture biologique qui touche spécifiquement pour le moment l'agriculture biologique, et je pense qu'on a mis en place un certain nombre de mécanismes pour faciliter le développement de l'agriculture biologique. C'est ce que je pourrais vous dire sur le sujet
2270 présentement.

LA PRÉSIDENTE :

2275 Alors, ça va. Merci. J'inviterais maintenant monsieur Stéphane Joubert. Alors, monsieur Joubert est citoyen, bien sûr, comme nous tous, et il fait partie de la Bande à Porc.

M. STÉPHANE JOUBERT :

2280 Bonsoir, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2285 Bonsoir.

M. STÉPHANE JOUBERT :

2290 Ma question est longue, mais en tout cas, je vais essayer de la faire le moins compliqué possible. Vous me corrigerez si je me trompe. Étant donné que, au Québec, on exporte plus de la moitié des porcs qui sont produits pour les besoins de la population grandissante, tel que monsieur Sanfaçon expliquait tantôt, notamment au Japon, aux États-Unis, mais je pense que c'est surtout au Japon.

2295 Étant donné que la production porcine produit généralement 3 choses, d'un côté, du porc de première qualité, je pense que le porc au Québec, c'est reconnu comme étant je pense un

des meilleurs au monde comme tel, en termes de qualité, ça c'est la première chose que ça produit. La deuxième chose c'est du lisier. On en parlait tantôt aussi. Le lisier qui, en somme, les déjections animales qui sont entreposées dans des fosses à purin. Fosses à purin qui ont tendance à limiter la décomposition de ce lisier-là, ça c'est la deuxième chose que ça produit. La troisième chose, et bien c'est de l'argent, ça produit beaucoup d'argent. Bon, ça c'était ma deuxième partie de la question.

2300

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce qui produit beaucoup d'argent?

2305

M. STÉPHANE JOUBERT :

La vente de ce porc-là, autant au Québec qu'ailleurs.

2310

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. C'est beau.

2315

M. STÉPHANE JOUBERT :

Donc, ça produit 3 affaires. Une entreprise, habituellement, tu produis quelque chose et puis tu récoltes de l'argent, puis tu paies tes dépenses avec ça, bon.

2320

Là vient ma troisième partie. Pourquoi est-ce qu'on ne ferait pas payer, aux gens qui mangent le porc, le vrai coût de la production porcine, le vrai coût étant le prix de la production, les salaires et tout ça, et aussi un traitement efficace du lisier comme tel? Un traitement qui permettrait de terminer la décomposition ou d'assécher ou, en tout cas, on n'embarquera pas du côté technique, il y a des gens qui sont plus calés que moi dans le domaine, puis qui proposent des solutions à ce niveau-là.

2325

Par contre, on sait que c'est des solutions qui sont coûteuses. Donc, pourquoi est-ce qu'on ne fait pas payer ces frais-là aux gens qui le mangent le porc? Ça permettrait peut-être qu'on arrête de parler de distances séparatrices puis tout ça, parce qu'on ne s'entendra jamais là-dessus. C'est ça, ça pourrait régler le problème d'odeurs, donc ça c'est une partie des problèmes, et l'autre c'est les problèmes de pollution de la nappe phréatique qui sont faits par ce lisier-là qui n'est pas décomposé et qu'on envoie dans le champ, le phosphore n'est pas fixé comme tel, puis les écoulements s'en vont au niveau des ruisseaux, du ruissellement et tout ça? Donc, si le lisier était sec, et bien les distances séparatrices, ça pourrait aussi régler une bonne partie du problème de transport des odeurs.

2330

2335

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Sanfaçon, c'est une bonne question aussi. Il y a des éléments, je pense, d'information que vous allez corriger, quant aux exportations entre autres?

2340

M. DENIS SANFAÇON :

2345 Merci, madame la Présidente. Effectivement, le principal marché d'exportation c'est les États-Unis, le Japon vient deuxième, si ma mémoire est bonne. D'ailleurs, je pense qu'on a déjà déposé ces informations sur le site lors d'une conférence antérieure qui a été présentée.

2350 J'avoue que j'ai perdu des bouts dans les informations. Quand on parle de revenu, effectivement, c'est 809 millions, le revenu de l'exportation l'an dernier.

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce qu'on exporte, les porcs ou de la...

2355 **M. DENIS SANFAÇON :**

2360 Ce qu'on exporte c'est des, on n'exporte pas de porcs vivants, on exporte des parties de porc. On exporte un certain nombre de parties de porc qui n'ont pas de marchés ici. L'exemple, habituellement ça fait rire, mais c'est effectif, l'anus de porc est recherché dans certains pays, mais ici ça ne poigne pas tellement.

2365 Le groin, les oreilles, il y a d'autres pièces, évidemment, mais je donne ceux-là à titre d'exemples, parce qu'il s'en, on pense toujours qu'on prend le porc et puis qu'on l'envoie aux États-Unis ou on l'envoie au Japon, mais souvent c'est des parties spécifiques. L'épaule de porc ici est moins recherchée, on a un marché d'exportation pour l'épaule de porc. Alors, ça c'est des éléments donc, et ça procure 800 millions de revenus, 809 millions l'année dernière.

2370 La balance bioalimentaire, la balance commerciale bioalimentaire du Québec, elle est positive uniquement depuis 1997. C'est-à-dire que, l'an dernier, on a exporté pour 3,3 milliards, j'arrondis, c'est 3,2 quelque chose, ou 3, oui, et puis on a importé pour 2,9. Donc, on a un jeu de, on est un des privilégiés en termes de balance bioalimentaire. On a une balance bioalimentaire positive. Bon, elle peut être associée à divers phénomènes économiques, les taux de change et caetera, mais le porc contribue pour 24% des exportations bioalimentaires québécoises.

2375 Alors, si on enlevait le 800 millions du 3,3, on serait évidemment déficitaire. À titre d'exemple, on importe pour près de 900 millions de denrées alimentaires de l'Europe et c'est un marché croissant. Les importations sont croissantes et, pour se payer ça, et bien on a besoin d'avoir des exportations, si ce n'est pas au niveau bioalimentaire, ça va être au niveau de d'autres ressources ou d'autres produits. Évidemment, on est dans une dynamique économique
2380 et, je ne suis pas économiste, mais je pense que c'est des dynamiques qui sont connues.

2385 Sur les tablettes du Québec, la moitié des produits, c'est des produits importés. Si vous allez dans une épicerie, la moitié des produits, ce sont des produits importés. Le Québécois varie son alimentation. On a des, donc, des besoins diversifiés, et on mange, et avec l'arrivée d'ethnies aussi, on mange de façon différente de ce qu'on mangeait. Donc, on a besoin d'avoir

de l'importation. Alors, c'est un petit peu ce qui me vient à l'esprit.

2390 L'autre élément c'est la question du traitement. Bon, le lisier ou le fumier est un élément
essentiel au sol et aux plantes. Si on veut avoir une production végétale, il faut amender le sol. Il
faut mettre des fertilisants sur le sol. Si on ne met pas ce fertilisant-là, il faut mettre d'autres
fertilisants. On va mettre des engrais chimiques. On importe encore pour 48 millions de kilos de
phosphore de la Floride chaque année, et il me semble que moi, si j'avais un choix à faire, c'est
peut-être celui-là que, dont je me priverais le premier, plutôt que celui qui sont produits par les
animaux d'ici.

2395 Et, comme je le mentionnais tout à l'heure, il y a des moyens de faire pour minimiser les
impacts, et je pense que c'est de ce côté-là qu'il faut regarder, et les programmes du Ministère,
justement, visent à aider les producteurs à mettre en place des moyens de minimiser les impacts
associés à la fois aux odeurs et aux questions environnementales.

2400

LA PRÉSIDENTE :

2405 Est-ce que le consommateur paie le vrai prix? Est-ce que le prix qu'il paie correspond au
coût de production d'un porc plus ses effets sur l'environnement? C'est ça la question de
monsieur.

M. DENIS SANFAÇON :

2410 Je pense que là, madame la Présidente, il y a eu une conférence à Montréal, par le
ministère de l'Environnement, sur l'impact environnemental de la production porcine. Je pense
que la conclusion que j'en ai retenue, et mes collègues de l'Environnement pourront rajouter,
c'est qu'il est bien difficile d'évaluer l'impact environnemental spécifique d'une production versus
une autre production versus une autre activité humaine qui produit, bon, toute activité humaine a
un impact sur l'environnement et c'est difficile de dissocier et d'en faire un coût ou une externalité
comptable. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui a réussi à faire ça et ce n'est pas
évident.

2420 Si on regarde, en termes d'aide gouvernemental, il me semble que j'ai déjà mentionné
que, dans la, par rapport aux recettes, aux revenus agricoles, l'aide gouvernementale totale des
dernières années équivalait environ à 14,5% des recettes et incluant le calcul de la formation, de
la recherche, tout ça étant intégré. Alors, c'est la production animale la moins subventionnée de
toutes les productions animales au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2425

Monsieur Dumais, vous aviez une question?

M. MARIO DUMAIS :

2430 Oui, peut-être une couple, finalement, mais dans la première partie de votre

commentaire sur la question qui nous était posée, on traitait des exportations et, de ce côté-là, il y a beaucoup beaucoup de confusions qui proviennent du fait suivant. C'est qu'on confond beaucoup les exportations de porc en provenance du Québec et les ventes à l'extérieur du Québec. Et les ventes à l'extérieur du Québec comprennent les exportations, c'est-à-dire les ventes en dehors du Canada et également les ventes en provenance du Québec, qui sont vendues dans les autres provinces du Canada et qui ne sont pas considérées comme des exportations au sens strict, c'est-à-dire des ventes en dehors du Canada.

Alors, là-dessus là, on avait déjà demandé de tenter de faire une évaluation, au ministère de l'Agriculture, assez précise pour distinguer la partie de la production qui est consommée sur le territoire du Québec, la partie qui est vendue dans les autres provinces du Canada et la partie qui est exportée au sens propre. Alors, donc, j'imagine que c'est, ce n'est peut-être pas fait, mais que ces questions-là ont été notées pour éventuellement nous fournir des informations plus précises à ce propos-là, pour distinguer cet élément qui fait souvent confusion.

Et un autre élément de réflexion, si on revient à ce thème-là, à savoir est-ce que le consommateur paie tous les coûts qu'implique la production porcine? Et monsieur, dans sa question, invoquait qu'une production porcine bien faite devrait impliquer le traitement du lisier, et vous invoquiez est-ce qu'on pourrait faire payer au consommateur un prix qui serait suffisant pour inclure les coûts de traitement du lisier ou de recyclage du lisier?

Là-dessus, est-ce que vous pourriez nous faire un petit commentaire sur le fait que, bon, on parle quelquefois d'économie externe ou de déséconomie externe d'une entreprise, à savoir qu'une entreprise, dans son opération, elle a des impacts positifs ou négatifs qui ne sont pas pris en compte par le marché. Par exemple, la pollution en soi, tant que ce n'est pas réglementé et que ce n'est pas pénalisé, c'est un genre de déséconomie externe qu'engendrent les entreprises et que le marché ne reconnaît pas.

Alors dans quelle mesure on peut, compte tenu que le marché porcin est un marché ouvert ici au Québec, on n'est pas sur un marché fermé, il y a le reste du Canada, il y a les États-Unis, où c'est un marché complètement ouvert dans toutes ces régions-là, dans quelle mesure, selon vous, on peut ici dire on va imposer une nouvelle règle qui va engendrer un nouveau coût pour l'entreprise et dans quelle mesure on peut, par rapport à un acheteur pan-canadien, Loblaw's, Sobey's, ou dans quelle mesure on peut, par rapport à une chaîne américaine, dire, et dans quelle mesure on peut, dans un premier temps, dire à un abattoir, parce que, avant de vendre aux chaînes, un producteur de porc, il vend à un abattoir, dans quelle mesure on peut dire à un abattoir et bien ici, au Québec, on a dorénavant un nouveau règlement qui nous impose un nouveau coût, donc vous allez nous payer pour le porc qu'on vous livre à partir du Québec, vous allez nous payer plus cher que vous paieriez pour un porc qui provient de l'Ontario ou qui proviendrait des États-Unis, et qui lui n'a pas à assumer ce coût-là?

Alors, pourriez-vous nous commenter un peu cet aspect-là, au fond, qui était la question, dans quelle mesure on peut passer au consommateur des coûts dans une économie porcine comme celle dans laquelle on vit, qui est une économie ouverte?

M. DENIS SANFAÇON :

2480 Madame la Présidente, comme le Commissaire le mentionnait, le marché du porc est un marché ouvert. Il en était ainsi lorsque le Canada a signé les accords commerciaux, il y a fort longtemps, je ne me souviens plus de la date exacte, mais ce qui fait qu'il est impossible de revenir en arrière.

2485 Ce faisant, le prix du porc est un prix mondial, est un prix américain beaucoup, et c'est évident que, si on ne peut pas produire à ce prix-là, à moins de marchés très spécifiques et de caractéristiques très spécifiques, et je pense par exemple à des jambons de type bayonne ou autres, si on ne peut pas produire à ce prix-là, les gens vont tout simplement acheter là où le prix est meilleur.

2490 Alors, c'est ma compréhension des accords commerciaux, mais je ne suis pas un spécialiste des accords commerciaux, et compte tenu que c'est de responsabilité fédérale, je pense que ce serait peut-être préférable d'examiner la question avec les gens de l'agriculture agroalimentaire canadienne.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2495 Mais est-ce que ça veut dire que c'est, la situation du porc par exemple est fondamentalement très différente de celle du lait?

M. DENIS SANFAÇON :

2500 Effectivement, elle est différente de celle du lait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2505 Dans quelle mesure? Comment ça marche? Pourquoi que le lait est comme ça, puis que le porc est d'un autre niveau?

M. DENIS SANFAÇON :

2510 Ah! mon Dieu. Je ne sais pas si Claude peut...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2515 Ce n'est pas le pourquoi que je vous demande, mais dites-moi le comment? Le pourquoi, ça nous amènerait à une très longue histoire des...

M. DENIS SANFAÇON :

2520 Le lait a un système de quotas de production qui est établi, c'est une politique canadienne, et c'est, on pourrait dire et bien pourquoi qu'on ne fait pas la même chose que dans

le lait, puis arriver avec des, imposer des quotas? Et ce que je vous mentionne c'est que, en vertu des accords commerciaux, et on ne peut pas revenir en arrière là-dedans sans renier, sans que le Canada renégocie, et là, on tombe dans toutes les questions de l'OMC, du GAP et puis tout ça, dont je ne suis pas spécialiste.

2525

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Non, mais ça veut dire que le prix du lait par exemple, au Québec, il est déterminé d'une certaine manière?

2530

M. DENIS SANFAÇON :

Il est déterminé, effectivement.

2535

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Il est plus haut que le marché international.

M. DENIS SANFAÇON :

2540

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2545

Oui. Tandis que, dans le cas du porc, c'est un marché libre au plan international?

M. DENIS SANFAÇON :

Voilà.

2550

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Donc, il y a une différence de marchés de l'un à l'autre.

2555

M. DENIS SANFAÇON :

Exactement.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2560

Et...

M. DENIS SANFAÇON :

2565

Vas-y, Claude.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est peut-être une précision importante.

2570

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2575

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est que, au niveau du lait, c'est en fonction du besoin pan-canadien. Donc, le lait qui est produit au Canada, à l'intérieur des quotas de production, c'est pour répondre à la demande pan-canadienne. Alors, on n'est pas dans un marché d'exportation pure. Il y a certaines particularités et je ne suis pas un spécialiste là-dedans, loin de là, mais c'est ce qui permet à ce moment-là de déterminer un prix fixe pour le lait qui est livré et déterminer le prix au producteur, parce que c'est en lien direct avec la consommation.

2580

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2585

Tandis que, dans le cas du porc, il n'y a pas de contingentement dans la production.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2590

C'est le marché nord-américain.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2595

La production peut augmenter, il n'y a pas de...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Exactement, il n'y a pas de contingentement et c'est le marché qui détermine les prix à la hausse, à la baisse, et, dépendamment des parts de marché que les transformateurs réussissent.

2600

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2605

Oui, puis quand on dit marché, votre collègue avait tendance à dire États-Unis beaucoup, c'est beaucoup eux qui dictent le prix?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2610

Oui, effectivement, parce que la production porcine au Québec par rapport à la production nord-américaine, c'est à peu près une goutte dans un verre d'eau.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, vous voulez...

2615

M. DENIS SANFAÇON :

Juste mentionner que, de mémoire, on produit 100 millions de porcs aux États-Unis, contre 7 millions ici. Alors...

2620

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ils influencent beaucoup le prix du marché.

2625

M. DENIS SANFAÇON :

C'est eux qui le...

LA PRÉSIDENTE :

2630

Oui. Est-ce que ça répond à toutes vos questions, parce que votre question était quand même à plusieurs volets?

M. STÉPHANE JOUBERT :

2635

Bien, si je comprends bien, pour faire partie de ce marché-là, du marché américain, on doit assumer, nous les contribuables québécois, la totalité des frais de traitement du lisier, de cette économie-là donc? Parce que, ou, et bien soit qu'elle est subventionnée par le gouvernement ou...

2640

LA PRÉSIDENTE :

Ça c'est dans la mesure où vous faites l'hypothèse que le coût au producteur ne couvre pas l'ensemble des coûts, c'est ça?

2645

M. STÉPHANE JOUBERT :

Bien, en ce moment, il y a une subvention de 14% pour un marché qui ne traite absolument pas le lisier, donc, ou qui est très peu traité. Donc, si on décide de traiter ça, si le gouvernement impose un traitement aux producteurs, j'imagine que, avec ça, il y a des argents qui vont être débloqués. Donc, ça se trouve à être, ça va passer de 14 à X%, c'est nous qui payons ça.

2655

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2660 **M. DENIS SANFAÇON :**

2665 Madame la Présidente, je ne peux pas faire, parler du prochain programme d'aide qui, parce que le programme d'aide pour les questions de traitement se termine le 31 mars, mais si on regarde les dispositions actuelles, et ce qu'on, en tout cas, ce qu'on envisage c'est, il n'est pas question pour le moment d'envisager un accroissement de production avec des aides du Ministère pour traiter le fumier d'entreprises, de nouvelles entreprises. Et, si on regarde l'entreposage étanche, puis on le mentionnait dans la présentation, tous les bâtiments postérieurs au 1er juin '93, ils doivent stocker leurs déjections animales de façon étanche, mais il n'y a pas d'aide du Ministère pour le faire.

2670

Si on est intervenu, c'est parce qu'il y a une réglementation qui est apparue alors que des entreprises étaient là, avaient pris des dispositions, et les règlements sont arrivés postérieurement, et là on aide l'entreprise à répondre à l'exigence de la réglementation. C'est plus dans ce sens-là.

2675

Maintenant, il y a des entreprises qui vont avoir comme solution peut-être un traitement, qui pourrait être partiel, les entreprises existantes, avant l'entrée en vigueur du règlement, donc avant le 15 juin ou le 16 juin 2002 et, à ce moment-là, ces entreprises-là pourront vraisemblablement bénéficier d'une aide du Ministère.

2680

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2685 **M. MARIO DUMAIS :**

2690 Oui. On parle beaucoup du traitement du lisier comme étant presque la seule manière de disposer du lisier, mais je voudrais que les gens du ministère de l'Environnement commentent à savoir les diverses, parmi les diverses manières de disposer du lisier, il y a la bonne manière traditionnelle qui est de l'épandre. Alors, est-ce que la disposition du lisier par l'épandage, suivant les règles du ministère de l'Environnement, peut être une manière de disposer du lisier, qui est compatible avec le respect de l'environnement?

2695

M. PIERRE FORTIN :

Évidemment, par l'achat de terres, par la location des terres ou par la destruction, on définit, par le règlement, les 3 façons de disposer, les 4 façons, parce que le traitement devient la quatrième, quand aucune de ces façons ne convient, c'est le traitement qui est amorcé.

2700

Nous, au ministère de l'Environnement, dans notre règlement, on a évalué le coût au

2705 producteur, parce que le producteur doit acquérir des terres, il doit acquérir des rampes basses, donc je n'ai pas le chiffre qu'on a présenté à Montréal, mais normalement le tiers, parce que ces coûts-là rentrent dans les programmes d'assurance stabilisation, le tiers de ces coûts-là sont payés par le gouvernement, les deux tiers, c'est-à-dire le deux tiers par le gouvernement et le tiers par les producteurs.

M. MARIO DUMAIS :

2710 Oui, mais là vous mentionnez toutes les manières dont un producteur, qui n'est pas en situation réglementaire, peut s'y prendre pour régler sa situation, mais si on suppose un producteur qui a des porcs, puis qui a des terres qui correspondent à sa production, est-ce que le bon vieil épandage du lisier sur des terres dont le producteur dispose en quantité suffisante dans certains cas pour le recevoir, est une manière de disposer du lisier, respectueuse de l'environnement?

2715

M. PIERRE FORTIN :

2720 Oui oui. Là où il y a des terres de disponibles, que le producteur peut l'épandre en propriété, location, entente, en fonction de la capacité des sols, là on est en moyen de respecter les normes environnementales et minimiser les impacts environnementaux sur nos cours d'eau. Est-ce que c'est ça votre question? Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2725 J'imagine, monsieur Fortin, que vous avez oublié de parler du PAEF, qui est, dans le fond, un instrument pour s'assurer que les doses qui vont être appliquées, vont correspondre aux besoins des plantes que l'on cherche à fertiliser? Alors, j'aimerais vous entendre là-dessus.

M. PIERRE FORTIN :

2730

2735 Donc, oui, le Plan agroenvironnemental de fertilisation, qui tient compte de la production de la quantité de phosphore des animaux, qui tient compte de la grille de fertilisation, d'amendements en minéraux qui sont apportés, qui tient compte des superficies en culture, du type de culture. Donc, c'est un plan de gestion des cultures et de la fertilisation de l'ensemble de la ferme.

2740 Donc, évidemment, on tient compte de la quantité de phosphore, on assure un contrôle de ce plan agroenvironnemental-là, qui est signé par un agronome, un professionnel, et qui nous assure, finalement, qu'il y a la bonne pratique et la bonne dose, au bon moment, sont appliquées dans les bons champs.

LA PRÉSIDENTE :

2745 C'est bien. Je vous suggérerais quelque chose, peut-être faire une pause d'une dizaine de minutes, puis on reviendrait avec votre deuxième question, monsieur Joubert, ça vous va?

M. STÉPHANE JOUBERT :

Oui.

2750

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

2755

Suspension de l'audience

Reprise de l'audience

LA PRÉSIDENTE :

2760

On poursuit avec monsieur Joubert et sa deuxième question.

M. STÉPHANE JOUBERT :

2765

Merci. Qu'advient-il du BAPE et de ses recommandations attendues, si je ne me trompe pas, au mois de septembre ou à l'automne, dans l'éventualité d'un changement de gouvernement provincial?

LA PRÉSIDENTE :

2770

Il y en a que ça fait rire. Je vous dirais que la Commission a toujours son mandat. Donc, elle compte poursuivre jusqu'au bout le mandat qu'on lui a confié et déposer un rapport au ministre de l'Environnement qui sera en place quand on sera rendu au 15 septembre.

2775

Alors, c'est sûr que notre travail ne s'arrête pas, à moins que quelqu'un, qui est autorisé à le faire, y mette fin, et la seule personne autorisée à le faire c'est le ministre de l'Environnement. D'accord?

M. STÉPHANE JOUBERT :

2780

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2785

Elle était brève, mais... Oui, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2790

Si vous permettez, je voudrais faire un petit commentaire de type socio-politique. Ce n'est pas la première fois que de situations comme ça arrivent, que ce soit le même

2795 gouvernement ou un autre gouvernement, le même parti ou un autre parti, peu importe à ce niveau-là, ce qui est fondamental c'est qu'un rapport du BAPE ait sa dimension, sa dynamique, sa rigueur, sa force d'analyse et il faut que, en même temps, qu'il puisse s'appuyer sur une opinion publique éclairée qui se sera bien manifestée. Et un rapport du BAPE n'est pas fort
2800 uniquement par sa propre analyse, il est fort aussi par les tensions sociales dont il rend compte et par la diversité et l'intérêt des populations.

2805 Alors, le meilleur rapport du BAPE reposera sur la meilleure quantité de mémoires qu'on recevra. Il y a une corrélation là-dessus qui est importante et moi je suis, ça fait 20 ans que je roule dans ce milieu-là, je suis un fervent et quelqu'un qui est convaincu que, à long terme, ce genre d'exercice est extraordinairement précieux, même si, sur des dossiers ici et là, parfois on est un peu frustré, mais sur du long terme, ce sont des genres d'opérations qui sont absolument essentielles dans l'évolution d'une société. Je m'excuse, madame, je me suis permis de sortir de mon rôle, mais je joue à l'ancien de temps en temps, compte tenu de mon âge, je peux encore faire ça.

LA PRÉSIDENTE :

2810 C'est probablement l'ancienne expérience de président du BAPE qui a pris le dessus. Mais vous pouvez être assuré que je suis tout aussi convaincue et fervente que mon collègue, qui a plus d'expérience que moi, mais ça n'empêche pas que j'ai vécu, moi également, plusieurs mandats, j'en suis à mon huitième, et celui-ci n'est pas le moindre, mais il est, par ailleurs, fort passionnant.

2815 Alors, il est sûr que la Commission, à moins, comme je le disais, que le ministre de l'Environnement nous le retire, que le mandat de la Commission sera mené à terme.

2820 Alors, maintenant on passe à monsieur Georges Mica. Il a quitté. Je vous rappelle que si jamais monsieur Mica revenait demain, il sera rappelé, parce qu'il conserve son droit d'inscription au registre jusqu'à ce que je le ferme. Monsieur Mathieu Brunet.

M. MATHIEU BRUNET :

2825 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

2830 **M. MATHIEU BRUNET :**

2835 Je n'ai peut-être pas les mots pour me défendre devant toute l'assemblée, je veux, je suis citoyen qui vient s'informer, premièrement, de, vu que toute est une question d'argent, d'après moi, ici, qu'est-ce qui se passe, c'est une question d'argent entre commerce, citoyens terrain, argent des porcheries, production et tout.

Je voudrais juste savoir à quel prix qu'on va vendre nos ressources, nos ressources, et à quel prix la qualité de nos enfants plus tard, on va vendre ça? C'est, pour moi, la question pour tout le monde ici, en tant que, pour les producteurs, pour les citoyens, c'est aussi important pour tout le monde, pour vous en avant qui allez un jour aller dans la région, à quel prix allez-vous vendre la qualité psychologique et, de la santé de ces enfants-là plus tard? Moi, ça m'importe beaucoup.

2840

LA PRÉSIDENTE :

2845

Alors, dans le fond ce que vous demandez c'est comment sont pris en compte tous ces...

M. MATHIEU BRUNET :

2850

Non, à quel prix?

LA PRÉSIDENTE :

2855

Comment sont pris en compte tous ces facteurs dans l'évaluation du prix du porc, par exemple, là on parle de production porcine, dans l'évaluation de cette production-là, ou du prix qu'on est prêt à...

M. MATHIEU BRUNET :

2860

C'est quand vous allez dire oui, ça va marcher, on ouvre les dossiers, vous pouvez produire, ça vaut la peine maintenant de vendre ces services-là aux prix de nos enfants?

LA PRÉSIDENTE :

2865

Ce n'est pas simple, n'est-ce pas, de répondre à votre question.

M. MATHIEU BRUNET :

2870

C'est peut-être une question morale que je, je ne veux peut-être pas de réponse, je veux juste...

LA PRÉSIDENTE :

2875

Hum, hum.

M. MATHIEU BRUNET :

2880

Peut-être vous..., je peux aller me rasseoir, ne répondez pas, ça ne me dérange pas, c'est juste...

LA PRÉSIDENTE :

Mais qu'est-ce qui est important de considérer?

2885 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

C'est-à-dire que vous partez comme, a priori, il y a 2 a priori dans votre affirmation. C'est que, premièrement, il n'y aura plus de limites demain à la production de porc.

2890 **M. MATHIEU BRUNET :**

C'est ça.

2895 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Or, il y a des limites et il y a des règlements et il y a des choses, et notre Commission doit faire des propositions pour l'inscription de ça dans le développement durable. Donc, ce n'est pas vrai le niveau de perception.

2900 **M. MATHIEU BRUNET :**

Mais on est dans un monde en expansion, puis il n'y a rien, c'est sans limite.

2905 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Oui, mais peut-être que, si vous en faites la démonstration, que le gouvernement décidera qu'il n'y aura pas d'expansion ou que les conditions à travers lesquelles une forme de production puisse respecter le cadre social et l'avenir des enfants et caetera. C'est ça la question de base qui est derrière ça. Est-ce que c'est conciliable et à quelles conditions? Est-ce que ce n'est pas conciliable, d'aucune manière, et si vous pensez ça, revenez nous donner un mémoire pour nous dire ça, en l'appuyant sur des données.

2915 **M. MATHIEU BRUNET :**

C'est, je ne sais pas quoi vous répondre à ça.

2920 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Parce que vous, vous avez une peur et vous avez une conviction.

2925 **M. MATHIEU BRUNET :**

Oui, moi j'ai vraiment une peur que, parce que j'ai vu d'autres situations, j'ai vu des reportages là-dessus, j'ai vu des, et puis là ça s'applique maintenant à notre région, que je n'ai pas l'intention vraiment que ça nous arrive, puis que ça a été comme vraiment négligé par de la

paperasse, par toute la bureaucratie qu'il peut y avoir, c'est vraiment, il n'y a pas personne qui s'arrête et puis dire o.k. c'est assez.

2930 Le roulement, l'économie, comment je peux dire, la comparaison avec les États-Unis, est-ce qu'on en fait plus, est-ce qu'on en fait moins, pour moi ce n'est pas grave la comparaison, je veux juste, on veut juste vivre dans un pays que, demain, je vais pouvoir voir un arbre sur mon Québec, sur ma région. Moi, mes enfants, les petits, les vôtres, c'est juste ça que j'ai envie. Je ne veux pas...

2935 L'eau, elle est déjà en péril, mais si on peut continuer à, si on peut progresser à ne pas trop la **maganer**, ce serait intéressant.

LA PRÉSIDENTE :

2940 En fait, le rôle de la Commission qui est devant vous c'est d'essayer d'évaluer la situation dans son ensemble.

M. MATHIEU BRUNET :

2945 Oui, à quel prix?

LA PRÉSIDENTE :

2950 Sous toutes ses facettes.

M. MATHIEU BRUNET :

2955 Vous voulez savoir, moi c'est vraiment à quel prix? Vous avez un prix, je le sais que, à la fin de toute cette assemblée-là, il va y avoir un prix qui va se donner: **Oui, ça va nous donner tant, ça vaut la peine maintenant de faire ça.** C'est ce que vous êtes en train de vous chicaner pour de l'argent et...

LA PRÉSIDENTE :

2960 Bien là, on ne se chicane pas.

M. MATHIEU BRUNET :

2965 Non, mais pas se chicaner, mais...

LA PRÉSIDENTE :

2970 On échange, on essaie de comprendre.

M. MATHIEU BRUNET :

... d'échange, de conclure des choses, c'est vraiment pour de l'argent, et puis...

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est plus que ça. C'est plus que ça parce que le mandat que la Commission a reçu c'est d'essayer d'évaluer la situation actuelle.

2980 **M. MATHIEU BRUNET :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2985

N'est-ce pas. On regarde quels sont actuellement les modes de production qui sont utilisés dans le secteur porcin au Québec, quels sont les impacts que ça a, tant les impacts environnementaux, sociaux, culturels, on les regarde tous.

2990 **M. MATHIEU BRUNET :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2995

On essaie de voir si ça, le développement par exemple, c'est fait en harmonie avec les milieux. Bon, on regarde tout ça, puis on doit proposer au gouvernement un modèle qui va se faire plus en harmonie, bon.

3000 **M. MATHIEU BRUNET :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3005

Mais je ne peux pas vous dire ce qu'on va, à quoi on va en arriver à la fin.

M. MATHIEU BRUNET :

3010

J'ai hâte de voir ça.

LA PRÉSIDENTE :

Mais, pour ça...

3015

M. MATHIEU BRUNET :

J'ai juste hâte de voir ça dans...

3020 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour ça, il faut le regarder sous toutes ses facettes.

M. MATHIEU BRUNET :

3025

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3030

On ne peut pas juste regarder l'impact sur les sols. Il faut regarder autre chose. Il y a, c'est une production qui fait partie d'un grand ensemble.

M. MATHIEU BRUNET :

3035

Oui oui, je le sais.

LA PRÉSIDENTE :

3040

N'est-ce pas, qui produit...

M. MATHIEU BRUNET :

Mais j'ai hâte de voir qu'est-ce que ça va donner tous vos trucs d'argent et puis de...

3045 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais nous, on ne peut pas faire ça sans savoir ce que la population en pense parce que c'est ça qu'on nous a demandé de faire.

3050 **M. MATHIEU BRUNET :**

Non, ça c'est sûr.

LA PRÉSIDENTE :

3055

D'aller écouter la population et puis d'entendre ce qu'elle a à dire sur cette question-là.

M. MATHIEU BRUNET :

3060

Mais je pense, aujourd'hui je pense qu'il y a une limite. Il y a une limite. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brunet. Monsieur Alex Chagnon, qui est producteur porcin.

3065

M. ALEX CHAGNON :

Bon bien, moi je fais faire ma présentation un petit peu, comme tout le monde l'a fait. Je suis producteur porcin, je sors de l'ITA en '95, technicien en gestion d'exploitation agricole. J'ai 5 000 porcs à la maison, 3 000 en pouponnière, c'est spécialisé, la maternité me fournit, j'ai 3 000 places en pouponnière, puis 2 000 places à l'engraissement.

3070

Toutes mes terres, j'ai des terres en location, j'ai des terres propriétaires, la plupart de mes terres sont propriétaires, et ont été jugées, par mon PAEF, et puis mon registre d'épandage, on parlait tantôt de la pollution suite aux registres d'épandage, qui ont été jugés par l'Environnement, aptes et corrects en vue de l'obtention de mon PAEF et de mon permis et puis tout ça.

3075

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vous êtes dans quel coin en particulier?

3080

M. ALEX CHAGNON :

Saint-Hermas.

3085

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vous êtes à Saint-Hermas.

3090

M. ALEX CHAGNON :

Oui. Quel prix? Quel prix, je vais lui en mettre un prix moi, c'est, au nom de mon enfant, j'aimerais ça que mes enfants vivent de ça. Quel prix aussi, quand je suis sorti de l'ITA, ma première branche, j'ai étudié en laitier à cause du quota qui est dans le tapis, qui est à 30 000\$ le kilo, je me suis tourné vers la production porcine parce qu'elle n'a pas de quota, ainsi qu'avicole, et puis bon, je vais commencer avec mes questions, parce que j'en ai un petit peu.

3095

LA PRÉSIDENTE :

Oui, parce que, comme je vous l'ai dit, ce n'est pas le temps des opinions, mais c'est bon de connaître un peu votre contexte.

3100

3105

M. ALEX CHAGNON :

3110 Est-ce que vous êtes au courant des normes de construction de la Ville de Mirabel? Ça fait à peu près un an, on s'est battu. Ils voulaient faire adopter un schéma d'aménagement qui n'était pas, qui ne suivait pas la Loi 23, la loi gouvernementale, et puis, heureusement, ils ont été refusés. Par contre, le maire Meilleur nous a, êtes-vous au courant de ces normes-là, des normes qu'ils nous ont imposées pareil, normes de construction?

LA PRÉSIDENTE :

3115 Les normes de construction que la Ville de Mirabel a retenues?

M. ALEX CHAGNON :

3120 Oui. C'est parce que, avant de sauter dans les brancards, je vais peut-être répondre à ma question, si vous n'êtes pas au courant, mais ils nous ont mis, depuis, ça fait un an, grosso modo, parce que j'ai bâti mes engraissements juste avant ce, heureusement, je sais bien que les toits sont subventionnés, mais il y a un beau petit dôme sur chaque fosse, en production porcine, qui est obligé à l'obtention du permis de la Ville de Mirabel, qui est obligé de se bâtir sur les fosses.

3125 Donc, on parlait de prix tantôt. Encore plus cher, il faut en produire plus pour l'économie de l'échelle, amortir un petit peu le coût de ce toit-là. O.k. Bon, une question-réponse, pardon.

3130 Savez-vous c'est quoi la différence, suite à l'expropriation, monsieur Beauchamp, entre Saint-Hermas et puis Saint-Benoit? La seule différence qu'il y a eue c'est que Saint-Hermas a été expropriée au complet, et bien la partie où est-ce que je reste, il y a un petit peu une partie en arrière qui n'a pas été expropriée, ainsi que Saint-Benoit, un rang, le Rang de la Côte double. Le Rang Saint-Vincent n'a pas entré dans l'expropriation. O.k.

3135

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :

Le Rang Saint-Vincent...

LA PRÉSIDENTE :

3140 Excusez, excusez, excusez...

M. ALEX CHAGNON :

3145 Bien, en tout cas, mais vous n'avez pas été expropriés.

LA PRÉSIDENTE :

3150 S'il vous plaît, s'il vous plaît. On va laisser monsieur terminer et puis on rétablira les faits s'il le faut.

M. ALEX CHAGNON :

3155 O.k. Bon bien, en tout cas, s'ils ont été expropriés, pardonnez-moi, sauf qu'ils ont été moins sauvages avec les maisons que chez nous. C'est pour ça qu'il y en a un petit peu moins dans mon rang. Je reste dans le Rang Saint-Hyacinthe à Saint-Hermas. Pourquoi...

LA PRÉSIDENTE :

3160 Est-ce que vous avez une question?

M. ALEX CHAGNON :

3165 Oui, madame. Connaissez-vous vraiment la valeur économique et organique du fumier de cochon, le supposé polluant? J'aimerais ça savoir ça.

LA PRÉSIDENTE :

3170 Alors, on va commencer par la valeur organique du fumier. Oui, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3175 Oui, c'est important je pense, parce que, au fond, souvent les gens ne voient un fumier que comme une pollution ou que comme un déchet. Est-ce qu'il y a une valeur utile à ça?

LA PRÉSIDENTE :

Les gens aussi font la distinction entre le fumier solide et le lisier.

3180 **M. DENIS SANFAÇON :**

3185 Merci, madame la Présidente. Bon, les fumiers de ferme et les lisiers de ferme sont des fertilisants, effectivement, qui présentent une valeur intéressante pour permettre la croissance des plantes et le maintien de la structure et la qualité du sol.

3190 Si on regarde le lisier de porc, de façon moyenne, ça c'est les dernières références, je souligne qu'elles sont en révision, suite aux diminutions des rejets réels constatés dans les dernières années, mais la référence que je donne c'est l'AGDEQ-538 du comité de référence économique de l'agriculture du Québec, le CREAQ, qui est édité par le CRAAQ, conseil de recherche en agriculture et alimentaire du Québec.

3195 Alors, le lisier de porc, à l'engraissement, le taux de matières sèches est à 3,5%, fournit 3,7 kilos par tonne d'azote totale et 2,5 kilos par tonne de phosphore sous forme P₂O₅, donc 2,5 kilos de P₂O₅ si on veut par tonne, et, au niveau potassium, 2,2 kilos par tonne. C'est les principaux paramètres utilisés pour la fertilisation, et on peut aussi parler de d'autres paramètres,

plus spécialisés.

3200 Dans les faits, c'est un, la plante, pour croître, a besoin d'azote, a besoin de phosphore, a besoin de potasse, a besoin d'oligo-éléments et les fumiers et lisiers apportent ces éléments-là, et d'ailleurs, tantôt on parlait d'agriculture biologique, alors c'est ce qui, l'amendement utilisé en agriculture biologique, c'est les fumiers et lisiers.

LA PRÉSIDENTE :

3205 J'imagine qu'on n'étend pas son lisier comme ça? On a parlé tantôt des plans agroenvironnementaux de fertilisation et, en fonction de la qualité des sols, de la richesse, je veux dire des sols, et en fonction de la culture qui est effectuée, on va étendre plus ou moins de lisier sur le sol. Donc, c'est sûr que c'est un amendement que vous qualifiez d'intéressant, mais il n'est pas appliqué n'importe quand, n'importe où, puis...

3210

M. DENIS SANFAÇON :

Non.

3215 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais que vous commentiez là-dessus.

M. DENIS SANFAÇON :

3220

Merci, madame la Présidente. Alors, évidemment, quand on utilise des fumiers et lisiers, il faut le faire en fonction d'un certain nombre de paramètres. D'abord, chaque plante a des besoins particuliers et, dépendant des rendements de ces plantes-là, les besoins varient également.

3225

Alors, il y a, d'abord par l'agronome, établissement des besoins. Il y a aussi, on va, en regard des, l'agronome va tenir compte de la richesse, de la composition du sol, de la saturation du sol par exemple en phosphore, bon, alors des, et je ne suis pas un spécialiste en fertilisation, mais il va tenir compte d'un certain nombre d'éléments.

3230

Il va tenir compte aussi de ce que les plantes laissées sur place apportent comme fertilisant, parce qu'une plante qui est coupée, dont le système racinaire reste là, ou la tige, une partie de la tige, apporte aussi des éléments fertilisants. Alors, tout ça est pris en compte. C'est un petit peu comme poser un diagnostic et faire une prescription.

3235

3240 Alors, un plan agroenvironnemental de fertilisation, c'est ça. C'est d'abord évaluer le besoin et faire une prescription, une ordonnance, que le producteur va suivre, dans lequel on va préciser non seulement les quantités à épandre, mais les périodes les plus propices pour épandre, et aussi des endroits où il ne devra pas épandre, en tenant compte des dispositions réglementaires par exemple sur les distances d'épandage par rapport aux cours d'eau. Alors,

tout ça, ça fait partie d'un plan agroenvironnemental de fertilisation.

LA PRÉSIDENTE :

3245 Est-ce qu'il peut arriver quand même que, malgré un bon plan agroenvironnemental de fertilisation, on se retrouve avec des rejets de phosphore à la rivière ou un impact sur l'environnement malgré tout? Qu'est-ce qui pourrait provoquer ça, malgré le meilleur des plans agroenvironnementaux de fertilisation, on se retrouve avec... Je vais laisser monsieur Sanfaçon nous en parler.

3250

M. DENIS SANFAÇON :

3255 Merci, madame la Présidente. Quand on fait, quand il y a un PAEF qui est fait, évidemment, il tient compte des éléments. À ce moment-là, l'agronome va faire une recommandation qui va viser 2 objectifs. Évidemment, avoir un rendement au niveau de ses cultures et, deuxième objectif, minimiser l'impact sur l'environnement. Est-ce que c'est une garantie qu'il n'y aura rejet zéro? Non, c'est impossible de dire ça. La nature étant ce qu'elle est, il peut y avoir une pluie abondante ou des trucs comme ça.

3260

Ce qui est...

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui fait qu'il y a, par exemple, de l'érosion...

3265

M. DENIS SANFAÇON :

Ce qui fait qu'il pourrait y avoir du ruissellement d'abord.

3270

LA PRÉSIDENTE :

... ou du ruissellement, oui.

M. DENIS SANFAÇON :

3275

S'il y a des fissures profondes dans le sol, il pourrait y avoir lessivage. C'est sûr que, l'agriculture ne se fera jamais en vase clos, ne se fera jamais de façon complètement étanche. Même s'il n'y a pas agriculture, s'il y a, par exemple, on voit ça même dans les cours d'eau forestiers, un arbre qui chute sur le bord d'un cours d'eau entraîne du sol, le sol est imminemment beaucoup plus riche en phosphore que tout ce qu'on y ajoute par la fertilisation.

3280

3285 Quand on met 30 mètres cubes de lisier par hectare, on rajoute à peu près une cuillerée à thé de phosphore par mètre carré, sur un sol qui en contient déjà peut-être, dans ce mètre-là, peut-être 100. Alors, on rajoute peut-être, dépendant des types de sol, c'est une fraction, mais cette fraction-là, ce n'est pas parce qu'elle est petite qu'il ne faut pas en prendre soin et puis le

faire pas correctement. Mais on ne peut pas dire, parce que quelqu'un a un PAEF que c'est la garantie sine qua non, ce n'est pas vrai. Il n'y a pas de garantie qui va se donner. C'est la meilleure application possible qu'on puisse faire, c'est ça qu'il faut viser.

3290 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Chagnon.

M. ALEX CHAGNON :

3295

Mais c'est, l'érosion du sol compte beaucoup, parce que le phosphore, contrairement à l'azote, reste fixe au sol, se fixe au sol. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

3300

On a eu l'occasion de l'entendre, je vous dirais.

M. ALEX CHAGNON :

3305

O.k.

LA PRÉSIDENTE :

À quelques reprises.

3310

M. ALEX CHAGNON :

Et puis, à part ça, je ne le sais pas là, côté Environnement, je fais affaire avec une meunerie, et puis ils utilisent de la phytase dans leur moulée. C'est toujours dans, on veut toujours se donner bonne presse, on veut constamment améliorer le, ne pensez pas qu'on veut tout détruire en faisant du cochon, on veut vivre autant que les autres gens, tout en respectant l'environnement. La phytase vise à diminuer le phosphore dans le fumier. Quand l'Environnement va en tenir compte ou si c'est déjà fait, je ne le sais pas, je ne suis pas au courant là-dessus?

3320

LA PRÉSIDENTE :

C'est déjà fait.

3325 **M. ALEX CHAGNON :**

C'est déjà fait, o.k.

3330

LA PRÉSIDENTE :

Parce qu'on en a parlé abondamment aussi.

3335 **M. ALEX CHAGNON :**

Bon. Connaissez-vous aussi le programme HACCP?

LA PRÉSIDENTE :

3340

On en a parlé également

M. ALEX CHAGNON :

3345

Bien, j'aimerais ça que, le programme HACCP contenant des phases côté bâtiment, qualité de bâtiment, côté ventilation, population d'animaux, faire disparaître les vermines. On n'a pas le droit d'avoir de souris dans nos bâtiments. Les gens, ça manque à la culture des gens. Écoute, la Fédération des producteurs de porc, conjointe avec les gouvernements, elle dit bon bien, on va se donner bonne presse, aussi on va faire un programme HACCP, puis on oblige les gens à se... Ça fait que les fermes qui envoient 20 truies au pacage, ce n'est pas ça qui pollue, c'est plutôt le côté laitier, lâchez les cochons, bâtisse. Écoute là, on...

3350

LA PRÉSIDENTE :

3355

Mais là vous êtes en train d'y aller de vos opinions.

M. ALEX CHAGNON :

3360

Bien, d'y aller avec le développement parce que, ce n'est pas une opinion, c'est un fait. Le programme HACCP exige ça. Si vous ne voulez pas en parler, je vais en parler, parce qu'il y a des gens en arrière qui n'ont pas l'air d'être au courant.

LA PRÉSIDENTE :

3365

On va demander à monsieur Sanfaçon de nous en parler.

M. ALEX CHAGNON :

3370

O.k.

LA PRÉSIDENTE :

3375

Mais ce que je veux dire c'est qu'on en a parlé déjà dans nos séances thématiques, puis tous les citoyens qui sont là ont la même chance que vous et que nous d'aller sur, soit dans les centres de consultation ou sur le site Internet, pour voir ce qui a été dit et ce qui a été mentionné.

Tout ce qu'on dit est retranscrit, donc tout peut être relu, mais on va demander à monsieur Sanfaçon de peut-être nous parler des normes HACCP, en tout cas, dans leur..., faites-nous un bon résumé, bref résumé.

3380 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je voudrais bien vous faire un bref résumé, mais à chaud comme ça, comme on a déjà entendu, ce n'est pas toujours de la tarte.

3385 Le programme HACCP, dans le fond, c'est un programme qui est implanté présentement dans, et selon les dernières informations qu'on a, au-delà de 75% de la production porcine québécoise est présentement sous HACCP. Alors, c'est un programme qui est issu des programmes de la salubrité des aliments qui étaient appliqués dans les entreprises alimentaires.

3390 Alors, on évalue les facteurs de risque, c'est ça qu'on appelle **Hazard Analysis Critical Control Point**, HACCP. Donc, il faut évaluer dans l'entreprise tous les facteurs de risque et évaluer où sont les points critiques, pour contrôler ces facteurs de risque-là et mettre en place des mesures pour les contrôler. Ça c'est de façon générale.

3395 Alors, si on regarde ce qui est pris en compte, on a par exemple tous les éléments de propreté, tous les éléments de réfrigération, de salubrité des installations, de contrôle des parasites, de... bon. Ah! oui... et, enfin, toutes les questions de vermine, d'entreposage. Je ne sais pas si je pourrais, peut-être pour faire un, à un moment donné, un résumé du programme HACCP, parce qu'il y a du stock là-dedans et puis... Toute la question des rongeurs, le contrôle
3400 des mouches, l'intégration de nouveaux animaux dans les élevages pour minimiser les risques sanitaires. Les visiteurs, toutes les questions de nettoyage, les désinfections qui doivent être faites dans les salles.

En fait, tout ça est pris en compte dans le programme HACCP, qui a été implanté sur,
3405 comme je vous mentionnais, une bonne partie des fermes québécoises présentement.

LA PRÉSIDENTE :

Puis, si on veut vendre sa production, il faut rencontrer toutes ces normes, il faut
3410 rencontrer ces normes?

M. DENIS SANFAÇON :

L'objectif est que tous les producteurs soient sous HACCP, et je pense que les gens de
3415 la Fédération des Producteurs de porc seraient plus à même de répondre à la question. C'est eux qui sont responsables de cette implantation-là.

Maintenant, c'est des médecins vétérinaires accrédités par la chaire de salubrité de la
3420 Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal qui s'assurent de l'implantation sur les fermes. Donc, c'est, il y a un contrôle externe qui est fait. Et le responsable de cette chaire-

là, on l'a déjà eu comme conférencier, c'est le docteur Sylvain Quessy.

3425 Et il y a d'autres éléments, les installations sanitaires, les questions de l'extérieur des bâtiments aussi, les zones d'accès restreint, enfin il y a, l'enregistrement des données, il y a beaucoup de registres qui doivent être complétés. Le personnel, les équipements, enfin, il y a un paquet de points là-dedans qui est pris en compte afin de minimiser les risques sanitaires associés aux élevages.

3430 **M. ALEX CHAGNON :**

Merci. Maintenant, qu'est-ce qu'on mange dans une cabane à sucre?

LA PRÉSIDENTE :

3435 Est-ce que ça, ça va être votre dernière question?

M. ALEX CHAGNON :

Non, madame.

3440

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça va être votre dernière question pour cette fois-ci.

3445 **M. ALEX CHAGNON :**

O.k.

LA PRÉSIDENTE :

3450

O.k?

M. ALEX CHAGNON :

3455 O.k. Bon bien, d'abord...

LA PRÉSIDENTE :

Ce soir c'est moi qui mène.

3460

M. ALEX CHAGNON :

3465 O.k. Est-ce que le monsieur du municipal est en mesure de demander, de me dire, les permis de cabane à sucre, à titre restreint, pas commercial, de quelle date à quelle date ils sont donnés et...

LA PRÉSIDENTE :

Êtes-vous en mesure, monsieur Nadeau?

3470

M. JEAN NADEAU :

Je sais que le ministère de l'Agriculture a des permis pour des usages ou des activités de nature alimentaire qui peuvent être temporaires ou autres, mais est-ce que monsieur parle d'un permis municipal ou d'un permis pour faire fonctionner un commerce qui sert des repas?

3475

M. ALEX CHAGNON :

Non, excusez, je parle d'un permis que les gens peuvent recevoir à la cabane à sucre le printemps, puis?

3480

LA PRÉSIDENTE :

Un permis pour exercer une activité commerciale?

3485

M. ALEX CHAGNON :

Oui, une activité, sans être à l'année? Il doit y avoir des dates là?

3490

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

3495

Il y a des permis qui sont émis par le Ministère pour les activités de restauration, les activités de préparation de repas. Il y a différentes classes de permis, chaud, froid, préparé, manipulé seulement. En tout cas, tout est prévu dans la réglementation et la Loi sur les Aliments.

3500

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il existe des permis?

3505

M. ALEX CHAGNON :

O.k. Est-ce que, et bien là vous m'avez dit que c'était la dernière question.

3510

LA PRÉSIDENTE :

Mais, monsieur, vous pouvez vous réinscrire pour une autre apparition devant nous, et ça va être probablement demain.

3515

M. ALEX CHAGNON :

Bien, je pense que oui, puis je ne serai pas ici.

3520

LA PRÉSIDENTE :

Probablement. Je ne veux rien supposer, mais probablement que, à 23H00, la Commission va mettre fin à cette séance.

3525

Monsieur Ronald Brière s'il vous plaît. Monsieur Brière est un citoyen.

M. RONALD BRIÈRE :

Bonjour, madame.

3530

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

3535

M. RONALD BRIÈRE :

Mon nom est Ronald Brière, je suis un citoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dans la circonscription de Mirabel. Je suis originaire de Sainte-Sophie, dont j'ai quitté en '76 pour des raisons de mode de vie.

3540

Maintenant, ma question, bien sûr c'est important l'économie et l'environnement, le volume de production, l'établissement, la production, mais moi j'aurais des questions, 4 questions dans un domaine invisible.

3545

LA PRÉSIDENTE :

Mais il va falloir en poser 2.

M. RONALD BRIÈRE :

3550

Ah! elles sont très courtes.

LA PRÉSIDENTE :

3555

Oui, on verra.

M. RONALD BRIÈRE :

3560 Je pourrai les faire d'affilé, une à la suite des autres. Considérant un, moi j'appelle un monde invisible, c'est-à-dire la santé. Est-ce qu'il y a, je voudrais savoir...

LA PRÉSIDENTE :

3565 Regroupez-les en 2, ça va me faciliter les choses.

M. RONALD BRIÈRE :

Pardon?

3570 **LA PRÉSIDENTE :**

Regroupez vos questions en 2 questions, ça va me faciliter les choses.

M. RONALD BRIÈRE :

3575 Oui, c'est ça là, puis je voudrais savoir, madame, s'il y a des corrélations entre les émanations de méthane et l'asthme et les autres maladies respiratoires?

3580 Je serais intéressé à savoir si, pour la région des Laurentides, dans les années entre '72 et puis avant '80, le CRSSS a fait des études à Sainte-Sophie, sur les effets des facteurs environnementaux et la glande thyroïde?

3585 Et, finalement, toujours plus pointu, et je me pose la question, c'est est-ce que la molécule de méthane, que j'appelle, est une molécule porteuse de d'autres molécules ou composant un phénomène qu'on retrouve dans la Couronne nord, qui est, durant l'été, le **smog**?

Et...

LA PRÉSIDENTE :

3590 Ça c'est toutes vos questions?

M. RONALD BRIÈRE :

3595 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3600 Bien, on peut peut-être commencer...

M. RONALD BRIÈRE :

Non, regardez..

3605 **LA PRÉSIDENTE :**

On va commencer par la première, parce que le docteur Normandeau va finir par perdre le fil de vos questions. Alors, la première portait sur le méthane et l'incidence sur l'asthme?

3610 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

3615 Non. Ici, la Régie régionale de la santé et la direction de la santé publique n'a pas fait d'étude particulière concernant la relation entre le méthane et l'asthme. Bien, j'imagine que fort probablement qu'on parle des gaz ou des odeurs de façon générale et qui sont émises. Parce que le méthane lui-même n'est pas, ne provoque pas d'asthme. Mais il n'y a pas eu d'études qui ont été faites ici, par la direction de la santé publique, sur cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

3620 Et, à votre connaissance, est-ce qu'il y en aurait ailleurs donc?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3625 C'est parce qu'il parle d'une étude du CRSSS de '72 à '80, sur la glande thyroïde et, c'est bien ça?

M. JACQUES NORMANDEAU :

3630 La glande thyroïde.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

C'est bien ça, monsieur?

3635 **M. RONALD BRIÈRE :**

Effectivement. Lorsque je ...

3640 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Parce que vous avez l'air à la connaître, donnez donc la citation puis on saura après.

M. RONALD BRIÈRE :

3645 O.k. Lorsque j'associe le méthane, pas le gaz pur, mais c'est l'odeur qui est générée par

la digestion du porc, le lisier. En ce qui concerne, à titre de résidant de Sainte-Sophie, le CLSC s'est rendu dans notre municipalité, aux alentours de '76, pour, parce qu'il y avait un accroissement, dans la population des gens, de personnes, aux prises avec des problèmes de glande thyroïde, et on associait ça à des facteurs environnementaux. Et Sainte-Sophie, avec l'exposé qu'on a eu en début de notre rencontre, est considérée comme un endroit où il y avait une concentration élevée de production.

M. JACQUES NORMANDEAU :

Le CLSC s'est peut-être rendu sur place, si c'est ce que vous me précisez, à ma connaissance, la direction de la santé publique n'a pas fait d'études concernant des problèmes thyroïdiens associés à une production quelconque ou à des odeurs quelconques, dans la région de Sainte-Sophie.

M. RONALD BRIÈRE :

Cette réponse-là me suffit, madame.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Votre deuxième?

M. RONALD BRIÈRE :

Bien, il y avait une question d'asthme, je voulais élargir ça aussi, problèmes respiratoires?

LA PRÉSIDENTE :

Mais il ne semble pas, est-ce que vous avez une information par rapport à la relation entre, toujours entre le méthane?

M. RONALD BRIÈRE :

Oui, la senteur, les odeurs, les gaz émis par le lisier et les problèmes respiratoires chez les enfants et les personnes âgées, principalement? Écoutez, les enfants, les miens là?

LA PRÉSIDENTE :

Docteur Normandeau.

M. JACQUES NORMANDEAU :

Ça, je vous dirais que fort probablement, malheureusement, ce serait le docteur André Allard qui pourrait vous répondre à ceci. Parce que, quoiqu'on m'appelle docteur, je suis

toxicologue, je ne suis pas médecin.

3695 De façon globale et générale, je sais que, au niveau de l'expression des symptômes d'asthme, plusieurs situations peuvent effectivement amener un bronchospasme. Ça peut être des substances irritantes, ça peut être de la poussière, ça peut être de la fumée. Les symptômes peuvent être aussi exacerbés par des conditions de stress, des conditions psychologiques. Un environnement désagréable peut aussi, fort probablement, exacerber les symptômes.

3700 Parce que, dans le cas de l'asthme pur comme tel, qui est une réaction allergique, il y a aussi toute la problématique de l'hyper excitabilité bronchique, et il y a des dimensions aussi diverses qui peuvent être rattachées à ça. Ce n'est pas un phénomène simple, c'est un phénomène complexe.

3705 Alors, effectivement, il peut y avoir toutes sortes d'environnements qui peuvent exacerber les symptômes d'asthme.

M. RONALD BRIÈRE :

3710 Pourrais-je suggérer à madame la Présidente de demander l'opinion de ce médecin-là et de le considérer dans votre tournée?

M. JACQUES NORMANDEAU :

3715 Le docteur Allard va être ici demain après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, on pourra revenir avec votre question. Allez-vous être là? Non.

3720 **M. RONALD BRIÈRE :**

Non, je travaille. Vous m'excuserez.

LA PRÉSIDENTE :

3725 Est-ce que vous serez là demain soir?

M. RONALD BRIÈRE :

3730 Non plus.

LA PRÉSIDENTE :

3735 Non.

M. RONALD BRIÈRE :

Sur les inscriptions, moi.

3740 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

On peut vous acheminer la réponse par écrit par exemple. Vous pouvez laisser vos coordonnées.

3745 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ce serait important que la Commission l'ait.

M. RONALD BRIÈRE :

3750

C'est mon objectif, c'est la Commission avant tout.

LA PRÉSIDENTE :

3755

Vous pouvez bien le faire, mais il faudrait également que nous puissions en profiter.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3760

Juste à titre d'information, on a eu de longs longs échanges là-dessus, notamment, on a bien montré, en médecine de travail, qu'il y a des nuisances pour les gens qui y travaillent et il peut y avoir des réactions allergiques. Il y a un spécialiste qui est venu, en nous disant notamment que, chez les travailleurs, il y avait souvent une adaptation qui se faisait. C'est-à-dire que, après un certain temps, le...

3765

M. RONALD BRIÈRE :

Hum, hum.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3770

Mais quant à l'influence de ça sur la population à l'extérieur, là il y a des controverses sur la mesurabilité de l'exposition et ce que je retiens de chose c'est qu'il est clair que, du côté de l'effet de stress des populations qui sentent l'odeur, ça, il n'y a pas de doute qu'il y a un effet de stress au plan psychologique.

3775

Il peut y avoir des effets de santé, est-ce qu'il y a des effets de santé d'une manière rigoureuse en termes de toxicologie comme telle? Il n'y a personne qui a été capable de l'affirmer, et on n'a pas pu obtenir, de la part des différents intervenants de la santé, de mesures de données de pollution aérienne dans les populations. Il n'y a pas d'observation de mesures, de sorte qu'on ne sait pas, et ça semblait bien que ce soit en bas des seuils de détection. On n'a

3780

pas de vérification là-dessus, à ce niveau-là. Et là, il y a des centaines de pages de transcription déjà à ce niveau-là dans la documentation déjà accumulée.

LA PRÉSIDENTE :

3785

Il y a particulièrement les séances qu'on a tenues à Joliette le 4 et le 5 novembre, si je me rappelle bien, en tout cas, autour de ça, où on avait quelques médecins en présence. C'était une thématique sur la santé. Alors, vous allez pouvoir lire dans ces transcriptions-là passablement d'information sur les questions santé.

3790

M. ALFRED MARQUIS :

Et, en plus des transcriptions, il y avait un document qui a été déposé à la Commission, un avis de Santé publique qui a été déposé par le ministère de la Santé, qui parle de diverses choses, dont les contaminations microbiologiques et tout ça, mais entre autres aussi, de l'effet des odeurs et des gaz qui peuvent émaner des productions animales. Alors, si vous avez un peu de temps après le travail, il y a des choses à voir, je pense, dans les documents qui ont été déposés à cet effet.

3795

3800

M. RONALD BRIÈRE :

Une dernière question.

LA PRÉSIDENTE :

3805

Oui.

M. RONALD BRIÈRE :

3810

Merci. Est-ce que la Commission a abordé ou a été informée d'études prospectives à l'égard des organismes génétiquement modifiés tant, bon, associés aux animaux, mais à court terme, prospectives c'est à long terme, et les impacts sur le développement du secteur du porc?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3815

Excusez, vous parlez, quand vous parlez OGM, vous parlez OGM dans l'alimentation du porc?

M. RONALD BRIÈRE :

3820

À la fois dans l'alimentation, mais aussi dans le, on parle de clonage actuellement, o.k., on va aussi dans le porc lui-même, le bétail, l'animal?

3825

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3830 Alors, dans les questions qu'on a posées, on a été très formel, il n'y a aucun porc génétiquement modifié mis sur le marché actuellement. En termes d'alimentation, oui, il y a des produits, notamment des maïs et des soya, il ne faut pas que je me trompe, j'ai dit colza l'autre jour, puis j'ai fait rire de moi, ça fait que c'est soya, des tourteaux de soya qui sont, qui contiennent des modifications génétiques, et ça, il y a eu des échanges là-dessus.

3835 Là, vous demandez maintenant des études prospectives? Je ne pense pas qu'il y ait eu d'études prospectives de déposées. On peut vérifier auprès du ministère de l'Agriculture, en complément?

LA PRÉSIDENTE :

3840 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3845 J'ai perdu un petit peu le fil, vous m'excuserez. La question est est-ce que...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3850 C'est que monsieur demande s'il y a eu des études prospectives de faites sur les effets potentiels des OGM dans l'alimentation à la fois du porc et, ensuite, du porc lui-même génétiquement modifié?

M. DENIS SANFAÇON :

3855 Merci, madame la Présidente. Toute la question des organismes génétiquement modifiés est une responsabilité du gouvernement canadien et les lois impliquées touchent à la fois les aliments du bétail, à la fois les aliments pour les humains, et c'est Santé Canada, dans le cas des aliments pour les humains, qui doit autoriser les homologations. Les produits qui doivent obtenir une homologation pour être mis en marché doivent être autorisés par Santé Canada.

3860 Quand on parle d'aliments du bétail, les autorisations doivent être faites par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Alors, ce sont eux qui autorisent la mise en marché d'un produit alimentaire, qu'il soit destiné à la consommation humaine ou à la consommation animale.

3865 Il en va de même pour les végétaux qui peuvent être cultivés sur le sol canadien, en vertu de, encore là, de lois fédérales, la Loi sur les semences et ses règlements d'application. C'est l'Agence canadienne de l'inspection des aliments.

3870 La Loi canadienne sur la protection de l'environnement aussi touche l'ensemble des produits autres que ceux que j'ai énumérés. Donc, ça c'est pour les responsabilités.

Si on regarde les autorisations qui ont été accordées, il y en a un certain nombre, et si on regarde en termes de produits qu'on pourrait retrouver dans l'alimentation animale, il y a le canola, le maïs et le soya.

3875 Alors, essentiellement, en 2001, il y avait, canola, 3 750 hectares qui étaient cultivés au Québec, canola génétiquement modifié. Le maïs, 150 500 hectares et, le soya, 39 000.

3880 La plupart du temps, la modification concerne en introduction d'un gène qui va permettre l'expression d'une protéine par la plante pour résister, par exemple, à une maladie. On pense au maïs BT, alors BT pour **bacillus turangensis**, la bactérie qui était utilisée pour la tordeuse du bourgeon d'épinette. Alors, ça permet au maïs d'éviter d'être sensible à la pyrale si on veut. Donc, c'est un exemple de culture génétiquement modifiée qu'on retrouve, qui est autorisée par les autorités fédérales et qu'on retrouve au Québec comme ailleurs.

3885 Du côté des porcs, comme il a été mentionné, il n'y a pas de porc génétiquement modifié qui est, au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

3890 Par rapport aux superficies de culture dont vous avez parlé, ça représente quelle proportion?

M. DENIS SANFAÇON :

3895 Alors, pour le canola, en 2001, ce serait 75%, pour le maïs, et je pense que là on parle de maïs-grain, c'est 35%, puis pour le soya 26%. C'est destiné à l'alimentation animale.

LA PRÉSIDENTE :

3900 Ça va, monsieur, oui?

M. RONALD BRIÈRE :

3905 Madame, ma question ne concerne pas le contexte de la procédure et l'alimentation. Par études prospectives, je parle de scénarios qui auraient été soumis à la Commission, où des experts ont expliqué que, d'ici une, deux ou trois décennies, des études prospectives sur cette nouvelle façon...

LA PRÉSIDENTE :

3910 Non, ça n'a pas été fait.

M. RONALD BRIÈRE :

3915 J'aimerais faire un commentaire, vous allez être attentifs à ce volet-là. J'ai du temps pour

une dernière question ou si?

LA PRÉSIDENTE :

3920 Non, je vais laisser la chance à peut-être un dernier citoyen qui, il en reste 2.

M. RONALD BRIÈRE :

3925 Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3930 D'accord, mais je vous invite, si, à vous réinscrire. Monsieur Normandeau, vous aimeriez intervenir?

M. JACQUES NORMANDEAU :

3935 C'était peut-être pour compléter parce que peut-être ce à quoi faisait référence monsieur c'est, en épidémiologie, en surveillance de la santé, une étude prospective c'est lorsqu'on observe une population dans son évolution. Et, dans le cas présent, j'imagine qu'on voulait souligner, par exemple, est-ce qu'on va suivre la population qui va consommer des OGM ou qui va consommer des animaux qui ont été nourris à partir d'organismes génétiquement modifiés. Donc, c'est prendre une population et la suivre.

3940 Pour faire ça, il faut savoir qui consomme et qui ne consomme pas. On peut tenter de le déterminer après et caetera, mais actuellement ce serait très difficile de le savoir. Donc, il n'y a pas à proprement parler, à ma connaissance, d'études prospectives prévues par, entre autres, Santé Canada ou par les directions de Santé publique.

3945 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur.

M. RONALD BRIÈRE :

3950 Disons que je, cette partie-là, de cette approche, je l'ai, c'est pour ça que j'ai précisé un scénario au lieu d'une étude prospective, dans le deuxième volet, parce que ma pensée première n'était peut-être pas assez claire. Merci.

3955 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci. Monsieur Luc Lafortune. Bonsoir.

3960

M. LUC LAFORTUNE :

3965 Bonsoir, madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Moi, je suis un producteur de porc, je pense que vous m'avez déjà vu dans d'autres réunions, c'est pour ça que j'ai laissé le temps au monde d'exprimer leurs choses. Moi, je vais faire une petite rétrospective, si vous me permettez.

LA PRÉSIDENTE :

3970 Assez rapide, monsieur, parce qu'il est tard.

M. LUC LAFORTUNE :

3975 Assez brève. On a parlé de normes HACCP, on a parlé de trémies, abreuvoir, on a parlé de meilleure ventilation dans les bâtisses, on a parlé de la production porcine avec les terres agricoles qui vont pour l'épandage du fumier. Moi, je suis un producteur depuis '87. À l'origine, j'avais 2 000 porcs, aujourd'hui j'ai encore 2 000 porcs, puis moi, mon intervention aujourd'hui c'est pour protéger les fermes agricoles familiales.

3980 Les terres aujourd'hui sont...

LA PRÉSIDENTE :

3985 Mais moi je veux que vous posiez une question.

M. LUC LAFORTUNE :

Oui oui.

3990 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, monsieur Lafortune?

M. LUC LAFORTUNE :

3995 Mais c'est parce que je veux que, je veux renseigner...

LA PRÉSIDENTE :

4000 Parce qu'on l'a déjà entendu la semaine dernière.

M. LUC LAFORTUNE :

4005 Les terres, aujourd'hui, sont évaluées à peu près à 3 000\$ l'arpent. Moi, je suis dans les chanceux qui les ont payées 1 100, 1 200. Ça fait que ma question, je voudrais la, ça va être

pour la Financière agricole. Moi, je suis un producteur indépendant, à mon compte. Je peux vous dire que, en '87, on vivait très bien avec 2 000 porcs, puis qu'aujourd'hui, avec 2 000 porcs, on parle de mégas porcheries.

4 0 1 0 Moi, présentement, j'ai une demande de financement à la Financière agricole parce que cette année je mange des gros sous, puis je trouve que c'est important que le monde le sache. Parce que, s'ils sont pour enlever un moratoire, pour enlever les fermes familiales, pour donner ça à ceux qui transforment notre produit fini, moi je ne peux pas aller en chercher plus de piastres chez nous.

4 0 1 5

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est quoi votre question précisément?

4 0 2 0

M. LUC LAFORTUNE :

Ma question, est-ce qu'ils veulent encore des fermes familiales? J'ai parlé de coupures l'autre soir, je me suis arrêté à, on s'est arrêté à 17\$ depuis 5 ans, mais avant les 17\$, il y en avait eues encore, parce que souvent je me battais pour qu'ils en redonnent, quand il y a eu le 17\$, quand on a barré à 20. Ça fait que ceux qui veulent se lancer en production porcine indépendant, pensez-y deux fois.

4 0 2 5

LA PRÉSIDENTE :

4 0 3 0

Alors, monsieur Robitaille, est-ce que vos programmes de financement ou vos programmes d'assurance s'adressent à, ou font en sorte de, comment je pourrais dire, de pénaliser la ferme familiale au détriment de productions un peu plus grosses? Je n'appellerai pas ça mégas porcheries, mais...

4 0 3 5

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Bien, madame la Présidente, comme je le rappelais l'autre fois, l'ensemble de nos programmes sont accessibles à toute catégorie d'entreprise, qu'elle soit de petite taille ou de taille plus importante. Ce qui vient limiter, entre autres, exemple, au niveau des programmes de financement, c'est l'admissibilité.

4 0 4 0

Donc, il faut que ce soit des gens dont l'agriculture est leur principale occupation, qu'ils détiennent au moins 60% des intérêts dans l'entreprise, et c'est le maximum de prêt possible, qui est de 2 millions pour une entreprise, fait en sorte que les entreprises de très grande taille ne sont pas admissibles ou ne voient pas d'opportunité ou d'intérêt d'utiliser nos programmes de financement. Et ce maximum de prêt-là a évolué dans le temps, au fur et à mesure que les besoins ont été manifestés par les entreprises clientes.

4 0 4 5

4 0 5 0

Au niveau des programmes d'assurance stabilisation, bon, il y a des minimums requis, il n'y a pas de plafond maximum non plus, sur le nombre d'unités qui peut être possédées par une

entreprise. En termes de référence, on parlait, dans le cadre justement des modèles où, à l'assurance stabilisation, où on établit, pour bâtir le coût de production du revenu stabilisé, et bien on parle d'unités de 4 000 porcs produits par année et de 204 truies en inventaire, incluant les cochettes de remplacement.

4 055

Ce sont l'ensemble de paramètres qui viennent donner un petit peu certaines indications sur ce que pourrait être la taille d'une entreprise et les limites d'accessibilité. Mais il n'y a pas de, quant à la structure minimale, elle est très, elle peut être très petite comme structure et il n'y a pas aucun problème à bénéficier des différents programmes.

4 060

LA PRÉSIDENTE :

Quand, monsieur a fait référence à la révision du coût de production, qui est utilisé dans le modèle d'assurance stabilisation des revenus, une révision à la baisse de ce coût de production-là est attribuable, d'après ce que j'ai compris, à une plus grande efficacité des fermes, des producteurs, des fermes productrices de porc?

4 065

M. CLAUDE ROBITAILLE :

D'abord, ce qu'il faut mentionner...

4 070

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que j'ai raison de dire ça? En d'autres termes, quand on a parlé l'autre soir de cette diminution de 17\$, autour, du coût de production, c'était beaucoup attribuable à l'alimentation et c'était lié au fait qu'on produisait davantage ses moulées sur la ferme. Donc, j'associe efficacité à...

4 075

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Bon, en fait, il y a différents paramètres qui ont été pris en considération. Quand on revoit un modèle de coût de production, à ce moment-là on enquête des entreprises existantes, on se donne des paramètres. On est en train de réviser, en 2002-2003, justement le coût de production et c'est le GREPA qui fait l'exercice, sous la supervision du ministère de l'Agriculture, et quand cet exercice-là se fait, on enquête des entreprises existantes et on collige des différentes données technicoéconomiques qui nous permettent de dire, bon, avec les paramètres de cette catégorie ou ces cibles d'entreprises-là, ça nous donne un coût de production qui est de tant de dollars. Et, annuellement, après ça, les différentes composantes du coût de production sont indexées à partir de sources d'information.

4 085

4 090

Les ajustements qui ont été apportés, effectivement, il y a eu des changements quant aux paramètres des modèles. Ce qu'on vous livrait l'autre jour c'est qu'on disait qu'on était passé, des modèles antérieurs, où c'était uniquement que de la moulée commerciale, mais ce qu'on observait de plus en plus c'est les entreprises qui faisaient la moulée à la ferme. Donc, on a intégré, dans l'analyse des coûts de production, ces différents paramètres-là, pour en arriver au

4 095

coût de production qui a été révisé à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

4100 Monsieur Beauchamp, vous voulez?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4105 Oui. J'essaie de revenir à l'intervention de monsieur, pour essayer de comprendre. Vous, vous êtes un observateur quand même de cette situation-là. Monsieur dit qu'il opère depuis '87 avec 2 000 places porc, si je comprends bien, puis il dit j'arrivais avant. Et, maintenant, j'ai de plus en plus de difficulté à arriver, c'est ça que j'ai compris, monsieur?

M. LUC LAFORTUNE :

4110 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4115 Bon. Et il dit finalement, est-ce que je vais être obligé de grossir pour être encore capable de vivre? Et est-ce qu'il va devenir une méga porcherie, puis on ne sait pas bien ce que c'est qu'une méga porcherie, puis j'aurai un vieux contentieux à faire sur l'adjectif méga avec mon ami, j'ai été voir dans mes dictionnaires grecs, mais indépendamment de ça, au fond, la logique est-elle en train de le pousser à grossir de plus en plus et, pour survivre, est-ce qu'il va
4120 être obligé d'arrêter d'être une ferme familiale, parce que c'est ça son argumentation, pour devenir un gros, un très gros? Et c'est ça le, êtes-vous capable de répondre à ce genre de questions-là, qui sont des questions un petit peu plus...

LA PRÉSIDENTE :

4125 Ou est-ce qu'il va devoir être plus efficace, encore plus efficace qu'il ne l'est maintenant, pour arriver à survivre?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4130 C'est des questions très embêtantes à répondre. Je vous dirai que mon expérience dans le domaine du financement fait en sorte que ça paraît une réponse facile, mais c'est vraiment du cas par cas. Il faut vraiment prendre le temps, avec le producteur ou la productrice, de regarder sa situation, de voir comment l'entreprise a évolué, c'est quoi sa situation, est-ce qu'il y a des
4135 alternatives.

4140 Je vous donne juste un exemple, et je ne veux pas, je ne connais pas du tout le dossier de monsieur, puis je pense que ce n'est pas la place pour en discuter non plus, mais on parlait d'équipement plus performant d'épandage, d'épandeur à rampes basses, c'est des investissements qui sont importants à ce moment-là, des entreprises de plus petite taille. Ce

qu'elles font à ce moment-là, elles peuvent envisager de se regrouper pour acheter le même équipement. Donc, diminuer un petit peu la capitalisation de chacune de ces entreprises-là, avec des voisins. Ça fait partie des scénarios qui peuvent être regardés.

4145 Ce qu'on observe c'est que les producteurs et productrices qui sont membres, exemple, d'un syndicat de gestion ou de groupes-conseils, vont regarder avec leurs conseillers quelles pourraient être les meilleures avenues en terme de développement. Bien sûr, ce qu'on observe c'est que les entreprises augmentent en termes de tailles. Il y en a de toutes les catégories et, dépendamment des besoins de chacune des entreprises.

4150 L'entreprise qui veut intégrer un de ses enfants ou un associé dans son entreprise va prendre des décisions d'investissement en regard de ce projet-là. L'autre entreprise, qui n'est pas rendue à un stade de développement, mais qui est plutôt à un niveau de certaine stabilité, et bien à ce moment-là aura, tenant compte de la nature des investissements, les coûts qui augmentent, les coûts d'opération qui augmentent, on l'observe, à ce moment-là, aura des décisions à prendre quant aux investissements à faire.

4160 Il y a plusieurs facteurs qui viennent influencer, mais... On observe souvent des gens qui, des gens qui nous disent si je ne réalise pas de façon graduelle certains investissements ou certains accroissements de production, que ce soit cette production-là ou une diversification, et bien là, à ce moment-là, ma marge de manoeuvre, comme gestionnaire de mon entreprise, va diminuer.

4165 C'est comme si nous, on avait toujours été au salaire d'il y a 10 ans et que notre salaire n'avait pas évolué, et bien notre capacité et notre pouvoir d'achat aurait été grandement diminué par rapport à l'augmentation des prix à la consommation. C'est un petit peu, c'est dans le cycle économique, dans le fond, que tout le monde, dans lequel tout le monde est pris. Mais ça devient un petit peu, c'est vraiment en fonction de chaque situation. Ça ne veut pas dire que c'est l'augmentation de production de porc qui est la meilleure solution pour monsieur, pour améliorer ses liquidités. C'est peut-être d'autres solutions, je ne sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

4175 Monsieur Dumais, puis après monsieur Marquis.

M. MARIO DUMAIS :

4180 Je voudrais peut-être prolonger avec votre opinion et puis peut-être les gens du ministère de l'Agriculture aussi. Indépendamment de tous les facteurs qu'on peut associer à ça, par exemple, vous mentionnez si quelqu'un décide d'intégrer un enfant dans sa ferme, ça peut influencer la taille qui est nécessaire d'avoir, oui. Bon, tout ça c'est vrai.

4185 Mais, indépendamment de ça, si on regarde l'évolution de la taille des entreprises agricoles dans n'importe quelle production au Québec, au Canada, aux États-Unis, en Europe, et on pourrait aller même au Japon, en Corée, mais limitons-nous pour le moment Europe, États-

Unis, Canada, Québec, n'est-il pas vrai que, si on regarde l'évolution des choses, non pas à court court terme, mais sur 20, 25 ans, n'est-il pas vrai que partout le nombre d'exploitations agricoles est en diminution marquée?

4190 D'un autre côté, la production demeure et s'accroît, et la taille moyenne des exploitations agricoles est en croissance continue dans tous les pays, pas juste en production porcine, pas juste au Québec, pas juste au Canada, mais dans tous les pays développés? Est-ce que c'est une observation que vous considérez correspondre à la réalité?

4195 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Du côté de la Financière, ce qu'on observe effectivement c'est que, avec les années, on observe qu'il y a une diminution du nombre d'entreprises, au Québec comme partout ailleurs, et je pense que vous avez dressé un bon portrait là-dessus.

4200

Ce qu'on observe également c'est que le prêt moyen qu'on consent est en croissance. Ça veut dire que si on prend le montant de prêt autorisé divisé par le nombre de prêts, et bien ce prêt moyen-là est en croissance d'année en année, et toujours un peu plus important. Mais quant aux statistiques du nombre de fermes, on peut se référer aux chiffres du ministère de l'Agriculture, parce que l'ensemble des entreprises agricoles sont inscrites au Ministère, ce qui n'est pas nécessairement le cas avec toutes les entreprises fassent affaire avec la Financière.

4205

M. MARIO DUMAIS :

4210 Hum, hum.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4215 Je ne sais pas si le Ministère a des données statistiques sur l'évolution du nombre de fermes?

LA PRÉSIDENTE :

4220 Monsieur Sanfaçon, êtes-vous en mesure de réagir à l'intervention de monsieur Dumais?

4220

M. DENIS SANFAÇON :

4225 Madame la Présidente, le phénomène est effectivement observable et, comme il a été mentionné par monsieur Dumais, il est observable partout.

4225

On a un accroissement de la taille des entreprises, on a disparition des petites entreprises, consolidation. La difficulté dans l'évaluation de ça c'est de savoir ce qu'est une entreprise au sens où avant, bon, une entreprise c'était une famille, là maintenant c'est 2 familles, c'est... bon, ça rend l'interprétation plus difficile.

4230

Ce qu'on sait aussi, quand on regarde les chiffres de Statistique Canada par exemple, au fil des ans, c'est que, effectivement, le nombre de, en termes de cheptel par exemple, ou de surface moyen par entreprise est en croissance constante.

4235 Le phénomène est moins accentué au Québec que dans plusieurs autres provinces, et on a juste à regarder l'exemple de la production porcine pour, en termes de taille, et les entreprises de grande taille, elles sont dans l'Ouest, elles ne sont pas au Québec, de façon générale, j'entends. Aux États-Unis, c'est le même phénomène et on dirait qu'il semble se dessiner 2 types d'agriculture présentement dans les pays industrialisés. Un type où vraiment on
4240 a une production de masse, sur des grosses entreprises, plus grande, et un type où on a des productions plus spécialisées, dans des créneaux plus spécifiques, avec des tailles d'entreprises plus faibles.

Je dirais que, au Québec, comme certains conférenciers l'ont invoqué, ce qui nous
4245 caractérise c'est peut-être, en termes de production porcine, on a une diversité et on a un modèle qui est un petit peu particulier. On en a quelques gros, on a des modèles coopératifs, on a des plus petites fermes, on a un petit peu de tout et on a évolué au fil du temps passablement dans les dernières années, en maintenant ce modèle-là.

4250 Est-ce qu'il va changer? Ça c'est la question qu'on peut se poser. Alors... bon bien là, je pense qu'il n'y a personne qui a une boule de cristal, mais on peut retourner en arrière pour voir ce qui s'est passé. Ce qu'on constate depuis 20 ans, c'est un phénomène d'étau, c'est-à-dire que le prix au producteur reste le même, le prix sur les tablettes a doublé depuis 20 ans, et le producteur a eu à peu près toujours le même prix. Conséquemment, pour arriver et puis
4255 continuer à faire vivre, ce qu'il a fait, c'est qu'il a amélioré sa productivité.

Alors, alors qu'on avait 14, 15 porcelets vivants par truie, il n'y a pas tellement longtemps, et bien on est rendu à 22, 23, 24. Alors qu'on prenait 180 jours, 185 jours pour mettre un porc, puis même davantage, sur le marché, maintenant on le fait en 156, 160 jours. Alors, et, alors
4260 que voilà 7, 8 ans, il y avait 5% des truies qui étaient sous insémination artificielle, maintenant c'est 92%, 99%, je ne sais pas trop, mais c'est beaucoup. Et c'est comme ça que, et c'est un phénomène qui n'est pas juste québécois.

LA PRÉSIDENTE :

4265 Vous avez une autre question, monsieur? Oui, ah! j'étais en train d'oublier monsieur Marquis, je m'excuse.

M. ALFRED MARQUIS :

4270 Aucun problème. C'était aussi pour monsieur Robitaille. En fait, la ferme type que vous utilisez dans les calculs, est-ce qu'elle a évolué depuis '87 et est-ce qu'elle a évolué beaucoup, au niveau de la taille? Parce que, effectivement, si celle-ci a évolué, je pense que ça donnerait raison à monsieur, qui dit que, effectivement, s'il reste avec 2 000 porcs, il se dirige de plus en
4275 plus vers une difficulté. Alors, je ne sais pas si vous avez ces données-là?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4280 On avait d'ailleurs déposé à la Commission une réponse à cet effet-là, j'essaie de remettre la main dessus, sur l'évolution des modèles. Donnez-moi quelques secondes.

M. ALFRED MARQUIS :

4285 Bien, du moins sans avoir les chiffres précis, ce serait peut-être d'avoir effectivement, est-ce qu'elle a évolué et évolué de façon importante ou non depuis '87?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4290 Oui, effectivement. Voyez-vous ici, si on regarde les chiffres qu'on avait, 95-96, taille des populations ciblées pour enquête, on ciblait entre 100 et 300 truies en inventaire. Alors que, en 99-2000, on ciblait les entreprises entre 100 et 500. Puis, actuellement, on va jusqu'à 600 truies en inventaire, comme groupes ciblés pour nos enquêtes.

4295 Ça fait qu'on voit que les tailles ont évolué avec les années, dépendamment, et ça traduit effectivement un constat que les entreprises ont évolué en termes de taille.

LA PRÉSIDENTE :

4300 Vous avez une autre question, monsieur Lafortune?

M. LUC LAFORTUNE :

4305 C'est un petit commentaire à ma question. À la dernière audience, on a parlé de 17\$ par porc, moi j'ai dit que je produisais entre 5 500 et 6 000 porcs par année, qu'on disait que ça représentait 100 000\$ de revenu, de moi, sur ma ferme. Avant les coupures, je n'ai jamais **clearé** 100 000\$ chez nous. Je peux fournir à la Commission les rapports d'impôt depuis '87, ils jugeront si je me prends un trop gros coût de vie, si je crève mon entreprise ou, si je ne suis pas efficace, ils jugeront eux autres mêmes. Puis ma deuxième question c'est pour la Financière agricole, combien, dans la grande culture, il y a eu de coupures pour l'année qui s'en vient, dans 4310 le maïs-grain? Parce que je suis un producteur de maïs-grain aussi.

LA PRÉSIDENTE :

4315 Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4320 Je ne suis pas en mesure de vous fournir la réponse ce soir. On va vérifier et puis, demain, on vous reviendra avec l'information.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

4325 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Et, en passant, ce n'est pas une coupure, c'est un ajustement au modèle, du même principe que ce qui s'est produit en production...

4330 **LA PRÉSIDENTE :**

Au modèle de production, comme vous nous l'avez expliqué la semaine dernière.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4335

Un ajustement, effectivement.

M. LUC LAFORTUNE :

4340

Je peux vous dire que, chez nous, ça représente un autre 20 000\$, puis j'ai un de mes frères ici dans la salle, que ça représente 60 000\$, puis il a 3 enfants qui s'en vont étudier en agriculture pour prendre la relève agricole. Puis pour aider à cette relève-là, en coupant le coût stabilisé puis en leur enlevant du revenu, tout ce qu'on a à leur offrir c'est un rabais d'intérêt. Ça fait que là il y a peut-être un problème. Si on en veut de l'agriculture familiale, il faudrait qu'on le dise.

4345

Moi, ma solution ce n'est pas de monter à 4 000 porcs puis à 6 000 porcs. Savez-vous c'est quoi ma solution? C'est de me dépêcher à vendre, puis à aller chercher le, j'ai 50% d'acquis, moi, sur ma ferme, le restant, je le dois. Ça fait que, si je vends ma ferme demain matin, je vais faire une plus belle vie, sauf que je vais partir avec un goût amer de l'agriculture.

4350

Moi j'ai été élevé, mes grands-pères étaient dans l'agriculture, toutes mes familles étaient en agriculture, ça fait que je pense que j'ai un bon bagage à présenter. Si vous voulez encore des fermes familiales, ça va être le moment idéal pour nous l'affirmer. Sinon, et bien je vends à un transformateur, puis ça fera un agriculteur de moins dans nos campagnes. Merci de m'avoir écouté.

4355

LA PRÉSIDENTE :

4360

Bonsoir.

Alors, on n'est pas supposé manifester. Toutes les règles, mais tout le monde est d'accord avec monsieur ou, en tout cas, je ne le sais pas, je n'ai pas regardé. Il nous reste une personne d'inscrite au registre, je vais l'inviter à poser ses questions, c'est monsieur Marcel Poirier, est-ce qu'il est là? Oui. Et, après quoi, on va ajourner.

4365

M. MARCEL POIRIER :

Bonsoir.

4370

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Poirier.

4375

M. MARCEL POIRIER :

Je vais tenter d'être assez court. Si j'ai compris tantôt, ça va concerner le ministère des Affaires municipales, en rapport avec les MRC, on mentionnait que la MRC pouvait, lors de son plan de réaménagement...

4380

LA PRÉSIDENTE :

Son schéma d'aménagement.

4385

M. MARCEL POIRIER :

Son plan de réaménagement, de modifier et puis de voir aussi au niveau de la production. Donc, est-ce qu'on peut penser qu'une MRC, qui est en processus de réforme de son plan d'aménagement, pourrait identifier le type de production animale sur son territoire?

4390

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que, dans une révision d'un schéma d'aménagement, on peut limiter le type de production animale sur un territoire d'une MRC?

4395

M. JEAN NADEAU :

Limiter le type de production?

4400

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire, oui, interdire par exemple la production porcine ou?

4405

M. MARCEL POIRIER :

Mais tout en justifiant le pourquoi.

LA PRÉSIDENTE :

4410

Oui oui, c'est ça.

M. MARCEL POIRIER :

Mettons les cours d'eau, les perchaudes et caetera?

4415

LA PRÉSIDENTE :

Faire des choix quant aux productions animales qui pourraient être faites, produites sur un territoire donné?

4420

M. JEAN NADEAU :

J'ai mentionné tout à l'heure qu'il était possible, en certains endroits précis du territoire, d'interdire certaines formes d'élevage à proximité des périmètres d'urbanisation, dans des sites de villégiature situés en zone agricole ou ailleurs dans le territoire, sur la base d'une justification appropriée.

4425

D'interdire totalement la production porcine dans une MRC...

4430

M. MARCEL POIRIER :

Excusez, je n'ai pas dit...

LA PRÉSIDENTE :

4435

Il n'a pas, animale? C'est un type, il n'a pas mentionné lequel.

M. MARCEL POIRIER :

4440

Je n'ai pas dit porcine, lâchez-le le porc.

LA PRÉSIDENTE :

Ça peut être...

4445

M. JEAN NADEAU :

Bon, regardez, d'interdire totalement l'élevage, là il faut voir que, dans la zone agricole déterminée par le gouvernement, par la Commission de Protection du territoire agricole, on doit y pratiquer l'agriculture, en fait on peut y pratiquer l'agriculture, puis la définition d'agriculture inclut l'élevage.

4450

Par conséquent, d'interdire totalement, dans un schéma d'aménagement, toute forme d'élevage, il y aurait d'abord un problème, sûrement que les gens du ministère de l'Agriculture s'objecteraient à une telle mesure. Puis, par ailleurs, il y aurait aussi un problème légal, parce

4455

que d'interdire une forme de, par exemple, d'interdire totalement l'élevage dans la totalité d'un territoire, que ce soit un territoire de MRC ou de municipalité, il y a des problèmes légaux qui sont rattachés à une telle approche.

4460 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous nous aviez d'ailleurs, monsieur Nadeau, évoqué, lors d'une séance précédente, le cas d'une activité de danse qui, qu'on n'avait pas pu interdire sur le territoire de, c'était de Québec, je ne suis pas sûre là, et on a trouvé le parc industriel comme solution.

4465

M. JEAN NADEAU :

Bien, je peux peut-être répéter, en fait, pour le bénéfice.

4470 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Peut-être, oui.

M. JEAN NADEAU :

4475

Et pour le plaisir de monsieur Beauchamp aussi, que ça l'avait, semble-t-il, intéressé.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4480

Petit malin, va.

M. JEAN NADEAU :

4485 Mais, en fait, effectivement, pour contourner ce problème juridique-là, en fait, les municipalités sont obligées de prévoir un usage donné dans une partie de leur territoire. C'est la raison pour laquelle, par exemple, la Ville de Québec a prévu les spectacles érotiques dans un parc industriel. Elle ne peut pas interdire totalement un type d'usage dans la totalité de son territoire, elle doit le prévoir dans un endroit particulier. Donc, d'où ce type de réglementation, spectacles érotiques dans les parcs industriels.

4490

M. MARCEL POIRIER :

D'accord.

4495 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce qui fait donc que dans, donc elle ne pourrait pas, une MRC ne pourrait pas interdire une production animale dans le territoire zoné agricole, elle devrait prévoir au moins un espace sur son territoire pour permettre à un producteur d'y exercer son activité?

4500

M. JEAN NADEAU :

4505 La MRC, de toute façon, ne pourrait pas le faire parce que tous les documents adoptés par la MRC sont analysés par le gouvernement, puis il y aurait sûrement une objection de la part des gens du ministère de l'Agriculture.

LA PRÉSIDENTE :

4510 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4515 La question de monsieur c'est est-ce qu'elle peut interdire un type d'élevage? Par exemple, est-ce qu'elle peut interdire, sur son territoire, l'élevage de lapin ou de...

M. MARCEL POIRIER :

Excusez, je vais, me permettez-vous?

4520 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Oui.

M. MARCEL POIRIER :

4525 Bon, c'est parce que, interdire, pour moi là, c'est très négatif. Moi, je veux dire, on va identifier quel type d'élevage qui va se faire sur notre territoire. C'est un peu plus intéressant, en tout cas, ça pense à un développement. Interdire c'est très fermé, mais penser à organiser son territoire, puis penser à quel type d'élevage qu'on veut avoir sur un territoire, je pense que c'est un peu plus constructif. Excusez-moi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4535 Oui, mais il reste que, dans votre pensée, il y a une interdiction aussi.

M. MARCEL POIRIER :

O.k. D'accord.

4540 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

4545 O.k. Non non, c'est juste que de comprendre parce que, s'il n'y a pas d'interdiction, il n'y a pas de problème. Mais s'il y a une promotion qui fait que d'autres choses sont exclues, ce qu'il faut vérifier avec lui c'est est-ce qu'on peut exclure?

M. JEAN NADEAU :

4550 En fait, dans les orientations gouvernementales, on vise spécifiquement, à un moment donné, la question de la production porcine, puis on invite les MRC à, avec, en fait, l'ensemble des partenaires socioéconomiques du territoire, pas seulement le comité consultatif agricole, mais dans le cas d'une démarche élargie, à voir comment on pourrait, puis là on donne spécifiquement l'exemple du porc, comment on pourrait favoriser ou permettre le développement de cette production-là en spécifiant quelle partie du territoire serait, pourrait être vouée à cette production-là.

4555 Il y a une invitation donc qui est lancée aux MRC, dans les orientations gouvernementales, mais jusqu'à présent, à ma connaissance, il n'y a pas une MRC qui a tenté l'expérience, si on peut dire.

4560 Et puis, si je ne m'abuse, en fait, on dit également, on spécifie, en fait, que la MRC ne pourra pas interdire totalement dans son territoire un tel type de production.

LA PRÉSIDENTE :

4565 Donc, on peut aller avec des intentions de développement, c'est-à-dire essayer de planifier son développement, en termes d'unités et de type d'unités animales qu'on va y produire, mais advenant le cas où un producteur souhaiterait implanter, je ne sais pas moi, on peut dire on va aller de l'avant avec le bovin ou avec la production d'agneau ou quoi que ce soit, mais advenant le cas où quelqu'un voudrait implanter une porcherie, ça ne pourrait pas, on ne pourrait pas interdire l'implantation de cette porcherie, malgré le fait qu'on ait mentionné certains souhaits quant au développement de la production animale sur le territoire?

M. JEAN NADEAU :

4575 Bien, comme je vous mentionnais, en fait, au niveau de la municipalité régionale de comté, nécessairement, on n'interdira pas un type de production. Alors, par conséquent, il va s'exprimer en quelque part sur le territoire.

4580 Par ailleurs, il y a peut-être un cas que je pourrais rappeler, puis qui pourrait peut-être apporter un peu, en tout cas, à la question de monsieur, la MRC de la Jacques-Cartier a adopté à un moment donné un règlement de contrôle intérimaire dans lequel elle interdisait, sur la totalité de son territoire, la production porcine. Ce règlement-là a été refusé, notamment parce que la MRC ne justifiait pas les raisons qui l'amenaient à une telle interdiction.

4585 Lors d'une session de formation ou lors d'une session, en fait, avec les aménagistes des MRC du Québec, il y a quelqu'un de la Communauté métropolitaine de Québec qui a posé la question suivante: **Est-ce que, considérant le fait que la prise d'eau municipale de la Ville de Québec est située ou, en tout cas, dans le bassin versant du territoire, est-ce qu'on pourrait, par exemple, interdire la production porcine dans l'ensemble du territoire de la**
4590 **MRC?**

4 5 9 5 La réponse qui avait été donnée à l'époque par le représentant du ministère de l'Agriculture c'était de dire: **Bon, considérant la configuration du territoire particulier de la MRC de la Jacques-Cartier, qui est quand même assez montueux, considérant par ailleurs le fait que, bon, il y a un certain nombre d'autres types d'usages dans le territoire, il pourrait être pensable qu'il y ait une interdiction qui vise la totalité du territoire.** Donc qui vise la production porcine dans la totalité du territoire de cette MRC-là. Mais ça reste encore un cas d'espèce qui pourrait trouver expression sur la base des justifications appropriées, encore une fois.

4 6 0 0

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur?

4 6 0 5

M. MARCEL POIRIER :

Oui. Une deuxième question, toujours encore avec les gens des Affaires municipales. Bon, il y a une MRC qui décide de replanifier ou, il est dans la période de modification de son plan d'aménagement, il décide d'être ouvert à tout type d'élevage, il décide maintenant de mettre une réglementation en disant on va avoir une réglementation au niveau de l'élevage, à savoir 4 6 1 0 que les propriétaires devront avoir un hectare par unité animale. Est-ce qu'une MRC peut réglementer si on veut le type de superficie par unité animale?

LA PRÉSIDENTE :

4 6 1 5

Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

4 6 2 0

Merci, madame la Présidente. Alors, je vais faire une mise en garde, je ne suis pas avocat. En fait, la question que monsieur soulève c'est vraiment une question de pouvoir des municipalités, mais je peux toujours lui rapporter en fait des propos que j'ai eus avec les avocats de la direction des affaires juridiques du Ministère.

4 6 2 5

Quand on veut savoir qu'est-ce qu'une municipalité ou qu'est-ce qu'une MRC peut faire, il faut aller voir au niveau particulièrement de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui fait état des pouvoirs en matière de zonage des municipalités. Et puis à nul endroit dans cet article-là on fait état d'éléments tels mentionnés par monsieur.

4 6 3 0

On parle de déterminer des superficies de bâtiments, ça c'est une chose qui est possible pour les, sur lesquelles les municipalités pourraient intervenir. Mais quand on parle, par ailleurs, de superficie de bâtiments, il faut que ce soit des bâtiments qui permettent des entreprises qui soient viables sur le plan économique, pour tenir compte, notamment, du principe institué par la Loi sur la Protection du territoire des activités agricoles, qui accorde la priorité aux activités 4 6 3 5 agricoles en zone agricole.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, ça répond à votre question?

4640

M. MARCEL POIRIER :

Oui. Si vous me permettez, madame la Présidente, pour terminer, puis ça va s'adresser à vous et les gens de la Commission.

4645

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4650

M. MARCEL POIRIER :

Il y a peut-être une piste là, quand on parle de la ruralité, quand on parle d'amener le pouvoir aux citoyens, les citoyens, ils font partie de la MRC. Merci. Merci beaucoup.

4655

LA PRÉSIDENTE :

C'est nous qui vous remercions, monsieur Poirier.

4660

Alors, nous ajournons la séance. Nous reprenons nos travaux demain après-midi, à 13 h 30. Alors, bonne nuit et soyez prudents sur les routes.

AJOURNÉE AU 14 JANVIER 2003 À 13 H 30

4665

Je soussigné, **ANDRÉ BOUDREAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

Le tout conformément à la loi.

4670

Et j'ai signé,

L.L.

4675

ANDRÉ BOUDREAU, s.o.

a.b.
